

Plan d'aménagement et de gestion

Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia



Municipalité régionale de comté de

La Matapédia

Février 2003

**PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC RÉGIONAL DE LA SEIGNEURIE
DU LAC MATAPÉDIA
RÉVISÉ**

*Déposé auprès des bureaux régionaux suivants :
Ministère d'État aux Affaires municipales et à la Métropole
Ministère des ressources naturelles (Territoire)
Ministère des ressources naturelles (Forêt)
Ministère de l'Environnement
Société de la Faune et des Parcs du Québec*



Par : La MRC de La Matapédia

Le 3 Octobre 2003

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE.....	1
1. POTENTIEL RÉCRÉO-TOURISTIQUE.....	2
1.1 QUALITÉ DES RESSOURCES ET DU PAYSAGE.....	2
1.1.1 <i>La ressource récréative.....</i>	2
1.1.2 <i>La ressource paysage.....</i>	3
1.1.3 <i>La ressource faunique.....</i>	3
1.1.3.1 Les éléments limitatifs de la faune.....	4
1.1.3.2 Les activités de chasse, de pêche et de piégeage.....	6
1.1.4 <i>La ressource ligneuse.....</i>	14
1.1.4.1 La productivité du territoire.....	14
1.1.4.2 Répartition des superficies forestières.....	16
1.1.4.3 Les principales caractéristiques du couvert forestier.....	17
1.1.4.4 Les érablières à potentiel acéricole.....	21
1.2 SAISONNALITÉ.....	23
1.3 COMPATIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS EN PLACE OU PROJETÉS AVEC LA VOCATION DU PARC.....	23
1.4 LES CONNAISSANCES BIOPHYSIQUE DU MILIEU.....	24
1.4.1 <i>Situation géographique.....</i>	24
1.4.2 <i>La topographie.....</i>	24
1.4.3 <i>L'hydrographie.....</i>	25
1.4.4 <i>La géologie.....</i>	25
1.4.5 <i>Les dépôts meubles.....</i>	26
1.4.6 <i>Le climat.....</i>	26
1.5 L'ACCESSIBILITÉ AU PARC.....	28
1.5.1 <i>L'accès terrestre.....</i>	28
1.5.2 <i>L'accès nautique.....</i>	29
1.5.3 <i>Les sentiers récréatifs.....</i>	29
1.5.4 <i>La tarification.....</i>	29
1.6 COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS OFFERTS OU PROJETÉS AVEC CEUX DISPONIBLES DANS LA RÉGION.....	29
2. RAPPORT OFFRE/DEMANDE.....	31
2.1 LA POPULATION DESSERVIE.....	31
2.2 FRÉQUENTATION.....	31
2.2.1 <i>Fréquentation actuelle.....</i>	31
2.2.2 <i>Fréquentation anticipée.....</i>	32
2.3 DIMENSION DU PARC PAR RAPPORT À LA POPULATION RÉGIONALE.....	32
2.4 LA DIVERSITÉ DE LA GAMME DE CLIENTÈLE VISÉE.....	32
2.4.1 <i>La clientèle régionale.....</i>	33
2.4.2 <i>La clientèle touristique.....</i>	33
3. FAISABILITÉ DU PROJET.....	34
3.1 LES APPUIS REÇUS.....	34
3.2 LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DU PROMOTEUR.....	35
3.3 LA COMPÉTENCE DU GESTIONNAIRE DU PARC.....	35
3.3.1 <i>La structure de gestion retenue.....</i>	35
3.3.2 <i>Les objets de la gestion.....</i>	36
3.3.3 <i>Le fonctionnement.....</i>	37
3.3.4 <i>La structure administrative.....</i>	37
3.4 LA PLANIFICATION DES AMÉNAGEMENTS.....	37
3.4.1 <i>Les orientations générales.....</i>	37

3.4.2	<i>Le concept d'aménagement « un parc dans un parc »</i>	38
3.5	LA PROGRAMMATION DES AMÉNAGEMENTS RÉCRÉATIFS.....	43
3.6	SOMMAIRE DES TRAVAUX À RÉALISER SUITE À LA PREMIÈRE PROGRAMMATION	47
3.7	PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE RÉCOLTES DE MATIÈRES LIGNEUSES	47
3.8	RESSOURCES HUMAINES EN MATIÈRE DE RÉCRÉATION.....	48
3.8.1	<i>L'estimation des besoins en main-d'œuvre du parc</i>	48
3.8.2	<i>L'estimation des coûts annuels de main d'oeuvre du parc</i>	48
3.9	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.....	49
3.9.1	<i>Les immobilisations projetés et leurs financements</i>	49
3.9.2	<i>Le budget d'opération et son financement</i>	50
4.0	LES MODALITÉS PARTICULIÈRES DE GESTION DU TERRITOIRE ET D'UTILISATION DES RESSOURCES.....	51
4.1	LE ZONAGE DU PARC.....	51
4.2	LES MODALITÉS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DU TERRITOIRE ET DE SES RESSOURCES	55
4.3	LES MODALITÉS PARTICULIÈRES DE GESTION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES	57
	BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES.....	58

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>	
1.0	Statistiques de récolte enregistrée pour la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie et à l'ours noir sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia	10
1.1	Principaux dépôts de surface et l'évolution des peuplements	15
1.2	Répartition des superficies par classe d'âge	16
1.3	Répartition des strates forestières par groupement d'essences	19
1.4	Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge	20
1.5	Caractéristiques des érablières non inventoriées dont le potentiel est à valider	21
1.6	Caractéristiques des érablières potentielles inventoriées	22
1.7	Activités existantes et projetées du parc régional	23
1.8	Principaux dépôts meubles de la Seigneurie du lac Matapédia	26
1.9	Principales données météorologiques moyennes en provenance des stations situées sur le territoire de la MRC de La Matapédia (1941-1979)	27
1.10	Réseau routier du territoire du parc	28
3.0	Programmation des aménagements récréatifs	43
3.1	Immobilisations et financement	49
3.2	Coûts d'opération et financement	50
4.0	Caractéristiques des zones du parc	52
4.1	Modalités particulières d'utilisation du territoire et des ressources	55
4.2	Modalités particulières de gestion du territoire	57

LISTE DES CARTES

	<u>Page</u>
Concept d'aménagement d'un parc dans un parc	41
Programmation des aménagements récréatifs	45
Plan de zonage	53

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Plan stratégique d'aménagement des ressources naturelles de la Seigneurie du lac Matapédia
----------	--

AVANT-PROPOS

Le présent document fait partie d'une étape importante dans le processus de création du parc régional tel que défini par le ministère d'État aux Affaires municipales et à la métropole. Suite à la signature d'une entente générale visant l'exploitation du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, la MRC de La Matapédia dépose maintenant un plan d'aménagement et de gestion du parc. Ce plan constitue la base retenue sur laquelle le développement du parc régional sera orienté.

La création d'un parc régional dans la Seigneurie du lac Matapédia représente le résultat d'un intérêt soutenu de la population régionale depuis plusieurs décennies relativement au développement touristique et économique de la région. Située au cœur de la Matapédia, la Seigneurie du lac Matapédia figure parmi les territoires les plus représentatifs du milieu matapédien. Elle constitue également, au plan historique, le berceau d'un vaste mouvement de colonisation de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle et représente ainsi un élément fondamental du patrimoine régional. Enfin, du point de vue des ressources naturelles, la Seigneurie du lac Matapédia offre un potentiel indéniable à des fins récréatives, en plus de fournir une faune diversifiée, une forêt productive et accessible, ainsi que de nombreux panoramas d'une rare beauté.

La MRC souhaite donc mettre en valeur l'ensemble des ressources du territoire en y pratiquant un aménagement intégré des ressources. La création d'un parc régional constitue le moyen pour atteindre cet objectif. Ce parc régional propose la mise en place d'un attrait touristique majeur permettant à la MRC de La Matapédia de se positionner de façon plus convaincante sur le circuit touristique de la Gaspésie.

Bertrand Lavoie, préfet
MRC de La Matapédia

LE CADRE CONTEXTUEL

HISTORIQUE

La Seigneurie du lac Matapédia est un territoire chargé d'histoire qui prend sa source à l'origine des temps coloniaux. Bien que n'ayant jamais été habitée par son premier seigneur, Charles Nicolas Joseph D'Amours de Louvrier, elle n'en est pas moins richesse et source de vie pour la région de la Matapédia. Pendant plus d'un siècle, la Seigneurie du lac Matapédia changea de propriétaire et fut à l'origine de bien des contestations juridiques. C'est en 1908 que commença son ère de gloire avec l'arrivée de John Fenderson qui s'appliqua à en exploiter la ressource forestière. Jusqu'à l'année 1941, la Fenderson fut un acteur économique local important avec ses usines à Val-Brillant et à Sayabec. Par la suite, elle fut successivement la propriété de messieurs Jules A. Brillant et Eustache Soucy.

À partir de 1956, la mécanisation des opérations de récoltes et de transports des bois remplacèrent graduellement les méthodes traditionnelles de coupe. Pendant 8 ans, la compagnie Soucy exploita l'ensemble des peuplements résineux matures, ne laissant qu'une forêt perturbée, jeune où seuls les secteurs non rentables ou inaccessibles ont subsisté. Par la suite, le gouvernement provincial se porta acquéreur de la Seigneurie.

De 1964 à 1988, aucune récolte de matière ligneuse ne se fit hormis quelques coupes de bois de chauffage. Suite au sommet socio-économique de 1988, les Sociétés d'exploitation des ressources de la Vallée et de la Métis, en collaboration avec la MRC de la Matapédia et le MRNQ ont procédé à la réalisation de travaux d'aménagement forestier et à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement récréatif et forestier du territoire.

En 1995, dans le but d'assurer une saine exploitation des ressources de la Seigneurie, les deux sociétés d'exploitation des ressources, les industriels détenteurs de CAAF, la MRC de La Matapédia ainsi que les municipalités d'Amqui, de Val-Brillant et de Sayabec, ont convenu d'une convention de quatre ans précisant des modalités particulières d'exploitation forestière. La convention prévoyait également la confection d'un plan d'aménagement intégré des ressources et une demande au gouvernement d'accréditation de parc régional au territoire de la Seigneurie du lac Matapédia. Ces engagements se sont concrétisés par la suite par la confection en 1997 du plan stratégique d'aménagement des ressources naturelles de la Seigneurie et la signature en 2001 de l'entente générale pour l'exploitation du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia.

1. POTENTIEL RÉCRÉO-TOURISTIQUE

1.1 *Qualité des ressources et du paysage*

Un des objectifs à la base de la création du parc régional est de favoriser la mise en valeur d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'il supporte. Ainsi, il importe donc, dans un premier temps, de faire ressortir les principales caractéristiques des ressources présentes sur le territoire.

Enfin, les informations exprimées relativement aux ressources du territoire sont issues des différents documents d'inventaire réalisés pour la Seigneurie du lac Matapédia. Pour obtenir davantage d'informations sur le sujet, il est possible de consulter le document de connaissance du plan stratégique d'aménagement des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia.

1.1.1 La ressource récréative

Le territoire du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia offre un potentiel récréotouristique basé sur l'aspect vierge de la forêt et sur le grand lac Matapédia, qui la côtoie. Ce dernier est sans contredit, le plan d'eau par excellence pour la pratique d'activités nautiques. La voile, le canot, le kayak, le ski nautique, la planche à voile, pour ne nommer que ceux-là, y sont pratiqués sans trop de problèmes d'espaces et de compatibilité.

Le lac Matapédia représente un élément prédominant des composantes de la ressource récréative. Sa superficie, sa profondeur, l'importance de sa masse d'eau accompagné du brassage printanier qu'il subit annuellement font en sorte qu'il possède une bonne capacité de support. De plus, la qualité des eaux du lac pour la baignade est excellente si l'on se réfère aux échantillonnages analysés périodiquement pour la plage de la Corporation du Camp Sable Chaud situé à l'extrémité Est du lac. La Seigneurie du lac Matapédia présente également de nombreuses autres plages naturelles bénéficiant tous d'un ensoleillement maximum. La température moyenne des eaux du lac est de 19°C en juillet. La présence d'un tel lac dans les limites du parc régional offre également une multitude de possibilités pour le développement de la villégiature ainsi que pour les activités de pêche sportive.

D'autre part, la partie terrestre du parc, composée uniquement de forêts, présente un panorama d'une très grande beauté. La topographie du territoire qui borde le lac, jumelé avec les nombreux sentiers pédestres, de vélos de montagne et de skis de randonnée qui le sillonnent, permettent aux utilisateurs de découvrir de merveilleux points de vue ainsi que des milieux naturels exceptionnels (érablière, tourbière, étang à castor, arbres majestueux, etc.). Les possibilités de développement d'infrastructures récréatives sont donc excellentes. Déjà, la route principale (Route Soucy) a subi une réfection donnant ainsi accès à la majeure partie du territoire et quelque 70 kilomètres

de sentiers ont profité d'aménagements à différents degrés. Afin de connaître avec précision l'ensemble des équipements et infrastructures présentes et projetés pour le parc, un plan directeur d'aménagement, déposé en 1991, en dresse le portrait complet.

1.1.2 La ressource paysage

Les paysages forestiers suscitent de plus en plus d'intérêt auprès de la population. De nos jours, rares sont ceux qui ne réagissent pas négativement à la vue d'un flanc de montagne complètement rasé. De plus, en raison d'une augmentation constante de la fréquentation du milieu forestier par divers utilisateurs (chasseurs, randonneurs, observateurs de la faune, etc.), les paysages sont aujourd'hui considérés comme une ressource que l'on se doit de protéger.

La Seigneurie du lac Matapédia renferme des paysages d'une valeur indiscutable. Les points de vue sur le territoire sont aussi très nombreux. À l'intérieur des limites du parc, mentionnons, entre autres, les points de vue suivants : la Route Soucy, les sites d'observation installés le long des sentiers, les sites dégagés au bord du lac (plages, pointes, etc.). De l'extérieur, les points de vue sont aussi très nombreux : le long de la route 132 entre Amqui et Sayabec, la rive sud du lac Matapédia (le Belvédère de Val-Brillant, la marina de Val-Brillant, le camping d'Amqui, la halte routière de Sayabec, etc.).

Considérant l'impact que peuvent avoir les coupes forestières sur la ressource paysage et l'importance de cette ressource pour le parc, une consultation auprès des divers intervenants oeuvrant sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia a été réalisée afin d'identifier les sites, les réseaux et les plans d'eau présentant un intérêt au niveau de la qualité visuelle. L'analyse de ces secteurs d'intérêt, réalisée selon la démarche préconisée par Mme Josée Paquet, "Aménagement de la qualité visuelle : inventaire de la sensibilité des paysages, 1994", a permis de déterminer les zones de perception à délimiter pour chacun des secteurs d'intérêt et d'établir les modalités d'intervention en conséquence.

Les détails relatifs à l'analyse des paysages sont disponibles dans le document de connaissance et dans la stratégie de protection et de mise en valeur des ressources du Plan de protection et de mise en valeur des ressources naturelles de la Seigneurie du lac Matapédia.

1.1.3 La ressource faunique

Des forêts du domaine public et privé se côtoient autour du lac Matapédia et de la Seigneurie du lac Matapédia. Elles se distinguent par leur mode de gestion forestière. Jusqu'en 1964, la Seigneurie du lac Matapédia voyait son territoire se transformer considérablement, l'exploitation des forêts y étant prédominante. La vente du territoire au gouvernement québécois a engendré une sorte de moratoire sur les activités forestières qui n'ont repris que parcimonieusement depuis 1989. L'arrêt des travaux forestiers a établi une structure forestière qui peut être bénéfique pour certaines

espèces fauniques qui préfèrent les grands massifs uniformes, mais désavantageuse pour d'autres préférant une diversité d'habitat. Dans l'optique du développement d'un parc régional sur la Seigneurie du lac Matapédia, les intervenants régionaux se sont mis d'accord pour reprendre les activités forestières mais en respectant l'ensemble des autres ressources.

Des boisés privés et des lots sous convention d'aménagement encerclent cette immense forêt publique et subissent une exploitation des ressources forestières. Par conséquent, les différents peuplements forestiers présents sur le pourtour de ce territoire se sont morcelés peu à peu, favorisant l'émergence et la consolidation d'une certaine biodiversité des habitats fauniques. Par contre, certains blocs de lots bordants la Seigneurie du lac Matapédia ont été l'objet de coupes totales sur l'ensemble de leur superficie. Ceci limite probablement les mouvements de populations animales car ces grandes coupes totales font effets d'obstacle à l'immigration. Même si aucune donnée ne laisse présager que cette situation est néfaste pour le gros gibier, nous devons néanmoins tenir compte de cette problématique dans nos propositions d'aménagement.

D'autre part, aucun inventaire récent ne précise l'état des populations animales. La littérature mentionne la présence d'ours noir, de cerf de Virginie, d'orignal et d'une foule d'autres animaux à l'exemple des territoires environnants. À l'exception de l'île Matane qui possède un statut de protection faunique en vertu du règlement sur les habitats fauniques, aucune stratégie de gestion faunique n'est appliquée sur le territoire. C'est un secteur libre soumis au risque de la surexploitation. Enfin, les îles du lac Matapédia ont un statut de protection intégrale et l'une d'elle, l'île Matane, abrite une colonie de grands hérons.

1.1.3.1 *Les éléments limitatifs de la faune*

La faune, au même titre que la forêt ou le récréotourisme, est une ressource exploitable qui a son importance économique et culturelle. Que ce soit par simple observation ou grâce à des organismes structurés, un grand nombre de québécois et d'étrangers profite en toute saison des forêts giboyeuses. Selon le territoire, les potentiels changent en fonction d'éléments limitatifs reliés principalement aux caractéristiques de l'habitat. Les limites énumérées ci-dessous ne s'appliquent pas obligatoirement à toutes les espèces vedettes présentes sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia. Les facteurs limitatifs sont :

- le climat;
- la situation géographique et géomorphologique;
- la composition forestière;
- la difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières en fonction des autres ressources ;
- les cycles naturels des populations;
- la gestion des populations fauniques.

Le climat

Les futurs promoteurs d'entreprises désirant exploiter la faune devront tenir compte de la rigueur du climat et des fortes accumulations de neige. Entre autres, l'expansion du cerf de Virginie est freinée par nos hivers et des mortalités importantes peuvent survenir. Il est peu probable que cette espèce, même avec un contrôle des coyotes, augmente sa population jusqu'au niveau déjà connu ou semblable à l'Ouest du Québec. Les printemps tardifs limitent aussi les populations de bécasses. Par contre, l'orignal, l'ours, la gélinotte et le lièvre sont plus adaptés à ce climat.

La situation géographique globale

La vallée de la Matapédia est un couloir de migration probable par sa géomorphologie. Présentement, peu de données existent sur l'importance de ce couloir quant aux déplacements des bécasses et des autres oiseaux migrateurs. On sait cependant que les baies du lac Matapédia sont prisées par la sauvagine. Elles sont utilisées à la fois comme aire de nidification et comme site de repos dans la migration.

Par ailleurs, les vallées profondes et abruptes ne sont pas favorables à l'habitat du cerf de Virginie. Le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia et le reste de la Gaspésie sont d'ailleurs la limite nord de son aire de distribution dans l'Est du Canada. D'ailleurs, aucun ravage n'a été identifié sur le territoire. Seules quelques pochettes existent.

La Seigneurie du lac Matapédia borde six municipalités, les terrains avoisinants sont, soit de tenure publique sous convention d'aménagement ou bien de propriété privée. Les activités forestières réalisées sur ces superficies peuvent avoir une incidence sur la ressource faunique située aux limites de la Seigneurie du lac Matapédia. C'est une variable supplémentaire qu'il faut tenir compte lors de l'élaboration d'un plan d'aménagement.

La composition forestière

Des peuplements d'abri, de nourriture, d'abri-nourriture et dans une moindre mesure, de reproduction doivent être présents sur un territoire et s'imbriquer afin que les espèces animales puissent y avoir accès. La composition et la structure forestière de la Seigneurie du lac Matapédia présente des variations importantes. Les peuplements mélangés dominent largement le paysage forestier tandis que les stades de développement en régénération et intermédiaire sont nettement défavorisés par rapport au stade mature. Des espèces comme le lièvre, la gélinotte et l'orignal sont défavorisées par cette situation ; le stade mature et suranné n'étant pas nécessaire à ces espèces. Les travaux d'aménagement devront s'orienter en fonction de rétablir un équilibre forestier.

La difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières en fonction des autres ressources

Pour l'ensemble des espèces animales, un bon agencement d'abris, de nourriture et de sites de reproduction est gage de succès. On doit privilégier une mosaïque forestière qui correspond aux besoins des animaux en fonction de leurs domaines vitaux respectifs. Pour ce faire, il est important de coordonner les activités forestières de l'ensemble des intervenants. Le type d'essence, les stades de développement et la superficie des peuplements sont des indicateurs aptes à valider l'atteinte des objectifs poursuivis.

Les cycles naturels des populations

Le cycle du lièvre est bien connu des personnes fréquentant la forêt. Il est conditionné par une surexploitation de l'habitat par le lièvre lui-même et par un ensemble d'autres facteurs plus ou moins bien connus. Sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia, ce cycle est beaucoup moins important que dans la partie nord du Québec et du Canada. Toutefois, c'est un fait qui existe et qui est indépendant des utilisateurs. Seule une bonne planification des interventions forestières peut contrecarrer en partie ce cycle naturel en offrant au lièvre des territoires régénérés en constante évolution.

La gestion des populations fauniques

Les quotas et les dates d'ouverture de saison sont présentement les seuls moyens de contrôle sur les prélèvements fauniques de la Seigneurie du lac Matapédia. Les quotas journaliers, de possession ou de saison ne s'appliquent qu'à un individu. Même en cas de respect des quotas, le danger de surexploitation est toujours présent. Actuellement, la Seigneurie du lac Matapédia ne fait l'objet d'aucune gestion structurée de la ressource faunique. Le castor et l'ours sont vulnérables à une surexploitation. Des mesures de gestion doivent être mises de l'avant pour assurer aux utilisateurs une répartition équitable des ressources et de sa pérennité. Il en va de même pour toutes les espèces de poissons exploitées qui souffrent davantage de l'absence de gestion adéquate que de déforestation ou de la pollution.

1.1.3.2 Les activités de chasse, de pêche et de piégeage

Bien avant l'arrivée des premiers colons, les amérindiens chassaient et pêchaient sur le grand territoire de la Matapédia. Une forêt giboyeuse à la végétation luxuriante, associée à une accessibilité accrue par la proximité d'un bassin hydrographique important a sans doute poussé les premiers occupants à s'y installer, il y a de cela 3 000 ou 4 000 ans.

Plus tard, la subsistance des premiers colons se basait sur l'exploitation forestière et agricole. La chasse, la pêche et le piégeage étaient des activités complémentaires afin d'assurer leur survie. La richesse et l'abondance de la faune terrestre et aquatique de la région ont permis un développement économique parallèle. L'abondance du touladi dans le lac Matapédia attire plusieurs pêcheurs locaux et aussi de l'étranger qui contribuent à alimenter l'économie locale. Le grand lac Matapédia ainsi que les giboyeuses forêts publiques environnantes ont été, et sont encore, des points d'intérêt importants pour le territoire matapédien.

Le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia est présentement divisé en trois secteurs d'exploitation forestière. Aux deux extrémités, on retrouve la SERV et la SERM tandis que la partie centrale est sous CAAF. Depuis peu, la SERV et la SERM se préoccupent d'élargir leur éventail vers le multiressource. L'aménagement forêt-faune et le récréotourisme en forêt deviendront plus présents dans le futur. C'est ainsi que la SERM s'est vue confier la responsabilité d'élaborer un plan d'aménagement multiressource afin de rallier les différents utilisateurs de la forêt dans une harmonie et un partenariat durables.

D'autre part, la gestion faunique de l'ensemble de la Seigneurie du lac Matapédia repose sur la zone 01 de la Gaspésie. Le territoire borde la limite entre la zone 01 et 02 qui est subdivisé suivant l'axe matapédien. Celui-ci correspond en partie à des barrières naturelles qui sont le lac Matapédia suivi de la rivière du même nom. Nous obtenons ainsi deux zones juxtaposées de gestion faunique avec chacune leurs particularités.

LA FAUNE TERRESTRE

Le gros gibier

Trois espèces de gros gibiers se retrouvent sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia, c'est-à-dire l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir, dont celui-ci est aussi considéré comme animal à fourrure. Le double statut de l'ours noir le rend potentiellement vulnérable à la surexploitation. Le tableau 1.0 présente les résultats de l'exploitation de ces trois espèces de 1991 à 1995. Ces statistiques proviennent du fichier central "Gros gibier" qui est mis à jour à chaque année.

La chasse à l'orignal

Au cours des cinq dernières années, une récolte moyenne annuelle de 9,6 orignaux a été enregistrée sur ce territoire (Tableau 1.0). Ce nombre, combiné aux observations ponctuelles sur le terrain, dévoile un fort potentiel pour l'exploitation de la chasse à l'orignal sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia.

La chasse sportive est la principale cause de mortalité chez l'orignal dans la Seigneurie du lac Matapédia. La route, le braconnage et la prédation n'ont fait aucune victime recensée entre 1991 et 1995. Suite à l'analyse spatiale des points d'abattage des

originaux depuis 1991, on distingue une nette tendance de la récolte vers la périphérie du territoire privé. Deux raisons expliquent ce fait, d'une part la présence des territoires adjacents en régénération et, d'autre part, l'accessibilité de la Seigneurie du lac Matapédia par les lots privés et intramunicipaux.

Les retombées économiques de la chasse à l'original sont très importantes. Au Québec, les dépenses directes et indirectes se chiffrent à 120 millions \$ annuellement. De plus, la récolte de cette espèce dans la province est stable aux environs de 12 000 bêtes par année. Donc, chaque bête abattue entraîne des dépenses d'environ 10 000 \$. La récolte annuelle moyenne sur les terres de la Seigneurie du lac Matapédia étant de 9,6 originaux, les retombées directes et indirectes s'élèveraient ainsi à 96 000,00 \$. Ce calcul est simpliste certes, mais donne un bon aperçu de l'importance de la ressource.

La densité d'originaux est estimée par la méthode de Lamoureux et al. (1992). Pour la zone 1, elle est de 1,04 individus/ 10 kilomètres carrés. Étant donné que la Seigneurie du lac Matapédia couvre environ 135 kilomètres carrés, le cheptel estimé serait de 14 individus et sachant que, pour maintenir une population stable, la récolte annuelle peut s'élever jusqu'à 20 % de la population totale ; 2 à 3 bêtes par année pourraient, en principe, être prélevées sans danger de surexploitation. La moyenne de la récolte des cinq dernières années (9,6) suggère une très forte exploitation de la ressource. Deux raisons peuvent expliquer le fait qu'un nombre impressionnant d'originaux sont récoltés bon an mal an : premièrement l'état du cheptel est probablement sous-évalué et, deuxièmement, qu'une forte immigration existe. Un projet spécifique pourrait nous renseigner davantage sur cette situation.

La chasse au cerf de Virginie

Dans les années 50, le cerf de Virginie figurait parmi les gros gibiers préférés des chasseurs et occupait une place de choix dans la MRC de la Matapédia. En raison d'une chute dramatique du cheptel régional, les responsables de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) n'ont pas eu d'autre choix que d'instaurer en 1992, pour la zone 1 (Gaspésie) et en 1993, pour la zone 2 (Bas-Saint-Laurent), un moratoire interdisant toute activité de chasse visant cette espèce pour une période de cinq ans.

Cependant, les statistiques de chasse antérieures à 1988 suggèrent un potentiel certain. En dépit du fait que le secteur de la Gaspésie, soit à l'extrême nord de la distribution du cerf, l'exploitation par la chasse y était possible. L'avènement successif d'hivers rigoureux entre 1990 et 1992, combiné avec l'apparition exponentielle du coyote et jumelé avec une perte d'habitat forestier par les épidémies et les coupes non planifiées, a entraîné la chute du cheptel du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. C'est la raison pour laquelle aucun prélèvement légal n'a été enregistré entre 1992 et 1996. Toutefois, les zones 01 et 02 ont été réouvertes à la chasse respectivement en 2001 et en 1996. Des aménagements planifiés, un contrôle des prédateurs, l'absence de braconnage et des hivers cléments pourront augmenter le cheptel de cerf à un niveau exploitable.

Aucun ravage de cerfs de Virginie ne se retrouve sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia. Bien que des observations hivernales existent, il ne peut que s'agir de pochettes isolées. Ces îlots comptent quelques individus de l'ordre de deux à quinze généralement. Nous n'avons encore aucune donnée précise sur le nombre d'îlots de cerfs mais tous ceux qui sont connus et ceux qui le seront doivent être cartographiés et caractérisés. Le cheptel de la Seigneurie du lac Matapédia étant très bas, cet exercice permettra de maintenir, voire même d'augmenter la population. Il est possible que certains îlots soient fixes et que les cerfs les fréquentent à chaque hiver. Il serait ainsi facile de suggérer des méthodes d'exploitation forestière adaptées aux besoins de l'espèce.

Le fichier « Gros gibier » de la FAPAQ enregistre l'ensemble des observations relatives à la mort d'un animal. Suite à l'analyse de ce fichier, aucun cerf de Virginie n'a été récolté dans la Seigneurie du lac Matapédia depuis 1991. Seul un cas de prédation a été enregistré. Selon des observations *in situ* à l'été et l'automne 1996, la situation du cerf semble se rétablir. En effet, plusieurs observations ont été faites et ce, sur l'ensemble de la Seigneurie du lac Matapédia. Pour l'instant, il nous est impossible de statuer sur le niveau de la population. Un inventaire spécifique devra être fait afin de conclure plus précisément.

La chasse à l'ours noir

Entre 1991 et 1995, un total de 3 ours noirs ont été abattus ou piégés à l'automne ou au printemps sur l'ensemble de la Seigneurie du lac Matapédia. Deux cas de piégeage en 1991 et en 1994 et un cas de prélèvement par la chasse en 1994.

Au Québec, bien que peu prisé des habitants locaux il y a quelques années, l'ours noir était une proie convoitée de la part des chasseurs étrangers, principalement des chasseurs américains. Aujourd'hui, c'est une véritable mode que de s'adonner à cette chasse. Sentant la pression augmenter considérablement, la FAPAQ produit actuellement un plan de gestion de l'ours noir qui, notons-le bien, est un mammifère à faible taux de reproduction. La situation de la Seigneurie du lac Matapédia n'est pas alarmante. En général, les domaines vitaux de l'espèce s'étendent à environ 12 kilomètres. Si l'on considère qu'il y a des chevauchements entre domaines vitaux, le taux d'exploitation est inférieur au seuil de 20 %. Donc, la situation de l'ours noir sur la Seigneurie du lac Matapédia n'est pas problématique, nous ne possédons cependant aucune donnée relative à sa population.

Actuellement, en Gaspésie, on dénote un faible pourcentage de jeunes ours noirs dans les statistiques de récolte. En analysant seulement cette donnée, on peut facilement conclure à un faible recrutement, signe de surexploitation de l'espèce et/ou un problème au niveau de la reproduction. Selon une source de la FAPAQ, plusieurs jeunes ours de

petite taille sont tout simplement abandonnés en forêt sans être déclarés et enregistrés dans les statistiques officielles. Sans avoir une idée juste de l'ampleur du phénomène,

les données peuvent être biaisées et donc entraîner une fausse conclusion. C'est un problème de sensibilisation des chasseurs et des piégeurs davantage qu'un problème de braconnage.

Tableau 1.0
Statistiques de récolte enregistrée pour la chasse à l'original, au cerf de Virginie
et à l'ours noir sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia

Saison	Original	Cerf de Virginie	Ours noir
1995	9	ND	0
1994	7	ND	2
1993	10	ND	0
1992	14	ND	0
1991	8	0	1
Total	48	0	3

Source: Fichier Gros gibier, Société de la faune et des parcs du Québec

La chasse au petit gibier : lièvre d'Amérique et gélinotte huppée

Le morcellement de la forêt de la Seigneurie du lac Matapédia en plusieurs mosaïques accroît l'habitat du lièvre d'Amérique et de la gélinotte huppée. Malgré qu'aucune compilation statistique n'existe actuellement sur la quantité de petits gibiers récoltés, une chasse populaire s'effectue d'année en année. Étant donné que les populations de ces deux espèces ne sont pas problématiques et ne sont pas sujettes à la surexploitation par la chasse sportive, nous convenons que seuls l'habitat et les facteurs climatiques peuvent affecter le niveau des populations. À des fins de comparaison, les territoires structurés limitrophes à celui qui nous intéressent sont propices au maintien de bonnes populations de gélinottes et de lièvres. Les territoires concernés sont la ZEC Casault, la Seigneurie du lac Mitis et la réserve de Dunière. Les dernières statistiques de ces trois territoires montrent des fluctuations importantes d'une année à l'autre. Il est connu que le lièvre d'Amérique et, dans une moindre mesure la gélinotte huppée, sont sujets à des cycles naturels de population. De plus, les conditions climatiques peuvent aussi influencer les populations. En effet, les données de la saison 1996 sont très éloquentes. Plusieurs zones structurées ont enregistré une baisse significative de la récolte de gélinotte. Cette baisse varie de 40 à 60 % comparativement à pareille date en 1995 et s'explique, en grande partie, par une chute de neige à la mi-mai et des précipitations diluviennes à la fin juin et en juillet. Afin de contrecarrer les effets dévastateurs du climat, il suffit de maintenir un bon équilibre forestier dans une mosaïque telle que nous la connaissons sur terrains privés pour que les populations de petits gibiers se maintiennent à un niveau acceptable.

Les mosaïques forestières qui s'imbriquent les unes dans les autres, augmentent le potentiel de la gélinotte. Le caractère forestier rencontré dans la Seigneurie du lac Matapédia rend peu propice la présence de celle-ci. Par chance, les peuplements

feuillus ou mélangés à dominance feuillue accroissent le potentiel de survie de cette espèce. Le reboisement en résineux pourra créer un habitat au couvert de fuite intéressant. Dans l'ensemble, la composition forestière de la Seigneurie du lac Matapédia n'est pas convenable pour la gélinotte car la structure d'âge en faveur des peuplements matures est nuisible. D'ailleurs, la variable « élevage », soit les peuplements de 0 à 15 ans montre une cote faible sur la presque totalité de la superficie de la Seigneurie du lac Matapédia.

Pour sa part, le lièvre d'Amérique fréquente des habitats différents de la gélinotte. Néanmoins, c'est à l'intérieur d'une forêt de conifères intercalée de feuillus qu'il préfère concentrer ses activités.

Selon l'analyse des résultats d'inventaire de régénération, plusieurs peuplements qui semblent peu propices pour le lièvre, le seront. En effet, la majorité des bétulaies, des peupleraies et des sapinières matures sont régénérées en résineux. Donc, l'évolution forestière de la Seigneurie du lac Matapédia favoriserait le lièvre au détriment de la gélinotte.

Pour suivre l'évolution de ces espèces, des efforts doivent être tentés pour instaurer une saine gestion de la ressource faunique. Les gestionnaires devront mettre en place une stratégie pour récolter les statistiques de chasse et de pêche afin de mieux suivre l'évolution des populations et ainsi éviter les risques de surexploitation.

Le piégeage

Depuis le tout début de la colonisation du territoire matapédien, le piégeage s'est distingué comme un élément dynamisant les activités locales des municipalités. Sur une période consécutive de dix années, de 1986 à 1995, plus d'une douzaine d'espèces animales différentes ont été piégées annuellement, tant en forêt privée qu'en forêt public, sur le territoire libre limitrophe aux municipalités. La quantité de peaux échangées à chaque année s'élèvent aux environs de 1 500 pour le territoire public de la MRC de la Matapédia. Précisons que le territoire public pour le piégeage est toutes zones où il n'y a pas de territoire exclusif sous bail. C'est le domaine de la forêt privée ou publique sans mode de gestion faunique. Présentement, aucune donnée n'existe sur le nombre de peaux provenant directement de la Seigneurie du lac Matapédia.

Les principales espèces piégées sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia sont le castor, le coyote, le renard roux, le rat musqué, la martre d'Amérique, le vison d'Amérique et l'hermine. D'une façon moins intensive, le pékan, l'ours noir, le raton laveur et la loutre de rivière sont également capturés. Enfin, un moratoire est toujours en vigueur pour le piégeage du lynx du Canada et du lynx roux.

En raison d'un faible réseau hydrographique, le castor, la loutre et le vison sont peu représentés sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia, les lacs et les rivières comptant pour environ 0,5 % de la superficie totale. Les castors, par leurs barrages, créent de nouveaux écosystèmes fréquentés par une multitude d'espèces animales. Sur la Seigneurie du lac Matapédia, le castor n'est pas abondant et la littérature laisse croire qu'une surexploitation existe sur cette espèce. Les lacs de tête sont particulièrement vulnérables lorsque l'on capture tous les castors d'une cabane. Ils migrent davantage en descendant le courant des ruisseaux et rivières que dans l'autre sens. Encore ici, une saine gestion réglerait ce problème.

LA FAUNE AQUATIQUE

Le milieu aquatique de la Seigneurie du lac Matapédia n'est que de 69 hectares excluant le lac Matapédia. Tous les cours d'eau présents forment un réseau simple et principalement inclus dans le bassin versant de la rivière Matapédia et de la rivière Blanche. On note la présence de quelques lacs, dont le principal est le lac de la rivière blanche. D'autres étangs de faible superficie sont aussi présents sur le territoire. Quelques espèces sportives sont pêchées, principalement l'omble de fontaine dans les lacs et les ruisseaux et le touladi dans le lac Matapédia.

Le lac Matapédia

Le lac Matapédia est le deuxième plus vaste lac de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie après le lac Témiscouata. Il s'étend sur environ 18 kilomètres de long par 3,5 kilomètres au plus large avec une profondeur moyenne de 19,9 mètres. Dans l'ensemble, aucun problème majeur et irréversible n'est causé par les activités humaines sur la qualité de l'eau et l'habitat du poisson.

Les populations de touladis subissent une énorme pression de pêche tant de la part des pêcheurs sportifs que des utilisateurs non autorisés en territoire libre. Une étude de 1991 précise que l'effort de pêche pour cette espèce dans la partie sud du Québec dépasse de 30 % la capacité de production. C'est ainsi que des mesures réglementaires sont apparues afin de réduire l'effort de pêche. Parallèlement à cela, desensemencements annuels sont effectués dans les plans d'eau les plus problématiques. Au cours des cinq dernières années, la FAPAQ a ensemencé en moyenne 15 000 alevins dans le lac Matapédia. Ces efforts ont pour but de maintenir une bonne population de touladis et ainsi, conserver une bonne qualité de pêche à long terme.

L'apport économique que procure la pêche au touladi est à souligner. En 1991, on estime à 4 068 individus capturés pour 21 973 heures de pêche (Larocque, 1991) comparativement à 2 016 touladis capturés en 1985 pour environ 17 100 heures de pêche. L'apport économique estimé pour l'année 1991 se chiffrait à près de 200 000 \$ pour le lac Matapédia seulement.

La tendance de 1996 suppose une augmentation considérable de l'effort de pêche par capture. La réglementation actuelle interdit de conserver les individus compris dans la gamme de taille 35 à 50 centimètres. C'est d'ailleurs dans cette échelle de grandeur que s'effectuait la majorité des captures.

Enfin, le futur semble prometteur pour la conservation de la qualité de l'environnement aquatique ainsi que pour l'état des populations de touladis et d'ombles de fontaine du lac Matapédia. C'est un atout de taille pour le futur parc régional.

Autres lacs et cours d'eau

D'autres cours d'eau et lacs complètent le paysage hydrographique de la Seigneurie du lac Matapédia. Il s'agit de quelques petits plans d'eau et rivières à potentiel halieutique variable.

Règle générale, l'information caractérisant la biologie et l'écologie de chacun de ces habitats aquatiques est soit insuffisante, soit totalement inexistante. Pour corriger la situation et se préparer adéquatement à un aménagement efficace, il est essentiel d'y effectuer des diagnostics en identifiant les sites pour la fraie ou les sites à haute densité d'espèces dites sportives.

LA FAUNE AVIAIRE

De nombreux habitats propices à la faune aviaire se retrouvent sur le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia. Cette faune concentre ses activités près des cours d'eau, des milieux humides et à l'intérieur des boisés.

Pour la sauvagine, les meilleurs habitats s'agglomèrent avant tout au pourtour du lac Matapédia. On note la présence de canards noirs, de garrots mais surtout de bernaches du Canada en migration qui s'observent facilement, ce qui rend ce site exceptionnel.

Deux espèces retiennent cependant notre attention. En premier lieu, le secteur est fréquenté par le pygargue à tête blanche qui niche sur le territoire. D'autre part, une importante colonie de grands hérons niche sur l'île Matane du lac Matapédia. Environ 25 nids sont actifs d'année en année.

D'autres types d'habitats, comme les milieux humides, se retrouvent sporadiquement sur le territoire. Ils sont caractérisés par une végétation abondante, une faible profondeur d'eau et un débit presque imperceptible dans bien des cas. Plusieurs espèces d'oiseaux s'y abritent, particulièrement dans les petits lacs et étangs du territoire. La perturbation de ces sites et l'absence d'arbres creux ou de chicots menacent certaines de ces espèces.

Enfin, plusieurs espèces d'oiseaux, associées au milieu forestier, fréquentent le territoire. Nous ne connaissons pas exactement le nombre d'espèces qui niche sur la Seigneurie du lac Matapédia. Toutefois, il existe des banques de données qui peuvent nous renseigner efficacement sur cette question.

1.1.4 La ressource ligneuse

Le territoire sous étude inclut les informations relatives aux différentes tenures que l'on retrouve au sein de la Seigneurie du lac Matapédia soit les lots publics intramunicipaux sous convention d'aménagement avec la SERM (05) (4 612 hectares), les lots intramunicipaux sous convention d'aménagement avec la SERV (05) (1 397 hectares), le territoire public avec un CAAF (01) (6 927 hectares), la réserve forestière à l'intérieur du domaine public, annexée ou non à un CAAF (02) (162 hectares) et les forêts d'expérimentation (06) (380 hectares).

1.1.4.1 *La productivité du territoire*

Le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia est situé dans la région écologique 5c représentée par le domaine climatique de la sapinière à bouleau jaune. En l'absence de données portant sur les séries évolutives (disponibilité en juin 1997), nous avons analysé les principaux dépôts de surface par région écologique et leur incidence sur le type de couvert forestier présent (Tableau 1.1).

Tableau 1.1
Principaux dépôts de surface et l'évolution des peuplements

Dépôts de surface		%	Type de peuplement
Type	Superficie (hectares)		
1A	3 922	29,4	Sapinière à bouleau blanc qui peut évoluer vers la bétulaie à sapin ou la cédrière à sapin selon l'exposition ou le drainage.
1AR	3 749	28,1	Bétulaie à sapin qui peut évoluer vers l'érablière à bouleau jaune ou vers la sapinière à thuya selon l'exposition, la pente ou le drainage
2	731	5,5	Sapinière à bouleau évoluant vers la cédrière à sapin selon le drainage
4	257	1,9	Sapinière à bouleau évoluant vers la cédrière à sapin selon le drainage
7	372	2,8	Cédrière à sapin évoluant vers la sapinière à thuya ou la cédrière.
8A	3 804	28,5	Bétulaie à sapin qui peut évoluer vers l'érablière à bouleau jaune ou la sapinière à thuya selon l'exposition, la pente ou le drainage
8AR	407	3,1	Bétulaie à sapin pouvant évoluer vers l'érablière à bouleau selon l'exposition

Les tills indifférenciés (1A-1AR), représentant respectivement 57,5 % supportent principalement des peuplements mélangés de sapinière à bouleau pouvant évoluer vers la cédrière à sapin sur les dépôts de 1 mètre et plus d'épaisseur (1A) et des peuplements mélangés de bétulaie à sapin pouvant évoluer vers l'érablière à bouleau jaune sur les tills peu épais sur roc (1AR) situés dans le milieu et le haut des pentes.

Les dépôts d'altération et de pentes (8A) (28,5% de la superficie) favorisent plus particulièrement les peuplements mélangés de la bétulaie à sapin pouvant évoluer vers l'érablière à bouleau jaune tandis que les dépôts organiques (7) (2,8% de la superficie) sont dominés par la cédrière à sapin évoluant vers la sapinière à thuya ou la cédrière selon le régime hydrique.

1.1.4.2 Répartition des superficies forestières

Le tableau 1.2 présente la répartition des superficies forestières par classe d'âge en fonction des superficies accessibles et inaccessibles. Il identifie aussi les superficies des terrains présentant un régime hydrique déficient ou ceux situés sur des pentes supérieures à 40%.

Tableau 1.2
Répartition des superficies par classe d'âge

Type de superficie	Superficie (hectares)	%	Terrain accessible (hectares)	Pente >40 % (hectares)	Régime hydrique mauvais (hectares)
Coupe totale	51	0,4	51		
Épidémie sévère	4	0,0	4		
Plantation	672	5,0	672		
Sous-total origine	727	5,4	727		
Classe 10	64	0,5	64		
Classe 30	2 088	15,5	2 003	53	32
Classe 50	4 529	33,6	4 384	65	80
Classe 70	1 335	9,9	1 219	49	67
Classe 90	198	1,5	166	11	21
Sous-total	8 214	60,9	7 836	178	200
Classe 50-90	13	0,1	13		
Classe 90-30	13	0,1	13		
Jeune inéquienne	2 467	18,3	2 354	30	83
Vieux inéquienne	1 924	14,3	1 809	26	89
Sous-total	4 417	32,8	4 189	56	172
Terrains forestiers productifs	13 358	99,1	12 752	234	372
Aulnaie	36	0,3			36
Dénudé humide	15	0,1			15
Terrains forestiers improductifs	51	0,4			51
Terrains forestiers	13 409	99,5	12 752	381	423
Terrains non forestiers	0	0,0			
Total de tous les terrains	13 409	99,5	12 752	381	423
Eau	69	0,5			
Total de l'unité	13 478	100,0	12 752	381	423
Pourcentage			94,6	2,8	3,1

En résumé, les terrains forestiers productifs occupent 99,1 %, les terrains forestiers improductifs 0,4 % et les lacs et les cours d'eau 0,5 % de l'ensemble du territoire. Les peuplements possédant une structure équiennne et de classe d'âge de 50 ans (33,6 %) dominant largement. Les forêts inéquiennes (JIN et VIN) constituent aussi un élément important avec 32,6%.

La problématique constatée lors de l'analyse de la structure forestière est la très faible représentativité des peuplements en régénération (5,4%) et de la classe de 10 ans (0,5%).

Les peuplements en régénération sont dominés par les plantations d'une hauteur inférieure à 1,5 mètre, couvrant l'équivalent de 5,0 % de la superficie forestière productive. Ceci implique qu'à court et moyen terme, la Seigneurie du lac Matapédia pourrait présenter un sérieux problème en alimentation pour la petite faune et plus particulièrement pour le cerf de Virginie.

En général, les conditions topographiques présentent très peu de contraintes aux opérations d'aménagement et d'exploitation de la ressource ligneuse. Les terrains inaccessibles, constitués de pentes fortes (F) supérieures à 40 % et les milieux dont le régime hydrique est classé très mauvais (5) couvrent seulement 4,5% de la superficie forestière productive.

1.1.4.3 *Les principales caractéristiques du couvert forestier*

Le tableau 1.3 trace le portrait du couvert forestier de la Seigneurie du lac Matapédia en fonction du type de couvert forestier et les groupements d'essences que l'on y retrouve. Les principaux aspects sont :

- Les peuplements mélangés à dominance feuillue, composés principalement de bétulaie à sapin et résineux (BBS, BBR, BJR) couvrent 41,1% de la superficie forestière tandis que les peuplements mélangés à dominance résineuse représentent 15,6%. Au total, les peuplements mélangés occupent 57,7 % du territoire forestier.
- Les peuplements feuillus, essentiellement dominés par les érablières et les érablières à bouleau (ER, ERBB, ERBJ), couvrent 14,3 % de la superficie forestière. L'érablière à bouleau compose 59,1% du couvert feuillu.
- Le thuya d'Amérique (cèdre) domine largement les différents groupements d'essences composant la strate résineuse. Les cédrières pures ou accompagnées du sapin ou de l'épinette (CC, CS, CE) représentent plus de 50% du couvert résineux. Les sapinières à sapin ou cèdre (SS, SC) suivent en importance avec 33% de la superficie de la strate.

Le tableau 1.4 présente la répartition des superficies productives en fonction de l'âge, de la densité du couvert et du type de peuplement. Ces informations peuvent s'avérer

très utiles lors de la planification des travaux d'éducation des peuplements, telle que l'éclaircie précommerciale et commerciale. Les points saillants sont :

- Les classes de densité B (60 à 80% de couverture) et C (40 à 60% de couverture) couvrent respectivement 32,8% et 55,3% soit près de 90% du territoire forestier. La classe de densité B se concentre au sein des classes d'âge de 30 ans et 50 ans tandis que la classe de densité C se retrouve principalement à l'intérieur des classes de 50 ans, JIN (jeune inéquienne), et VIN (vieille inéquienne).
- Les strates feuillues, mélangées à dominance feuillue sont caractérisées par les classes de densité B et C tandis que la classe de densité C domine les couverts mélangés résineux et résineux.
- Du point de vue de la structure d'âge, le couvert forestier est relativement âgé avec une faible représentativité des jeunes peuplements des classes d'âge inférieures à 30 ans (5,9%) et un pourcentage élevé des classes d'âge de 50 ans et JIN (52,4%). Les peuplements de 70 ans et plus couvrent 26 % du territoire forestier.

En général, le territoire démontre certaines possibilités afin d'accroître, à moyen terme, la production de bois de sciage feuillu. Pour ce faire, il faudra favoriser la réalisation de travaux d'éducation dans les peuplements ayant un bon potentiel d'avenir au sein des strates feuillues et mélangées feuillues de densité B.

Des interventions de récolte devront être orientées vers les peuplements âgés de faible densité (C et D) afin d'augmenter la représentativité des jeunes classes d'âge et ainsi accroître le potentiel de production en matière ligneuse et en biomasse forestière, indispensable au maintien d'un couvert forestier de qualité.

Tableau 1.3
Répartition des strates forestières par groupement d'essences

Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (hectares)	% type de peuplement	% de la superficie forestière productive
Feuilleu	BB	71	3,7	0,5
	ER	265	13,9	2,0
	PE	269	14,1	2,0
	ERFI-ERPE	18	0,9	0,1
	FI	63	3,3	0,5
	ERBB-ERBJ	1 126	59,1	8,4
	EO	93	4,9	0,7
Total feuillu		1 905	100,0	14,3
Mélangé à dominance feuillue	PES	906	11,8	6,8
	FISR	39	0,5	0,3
	FIS	336	4,4	2,5
	EOR	474	6,2	3,5
	ERR	284	3,7	2,1
	PER	63	0,8	0,5
	BBS-BBR	2 397	31,1	17,9
	BJ+R, BJ-R, BJ-C	991	12,9	7,4
Sous-total		5 490	71,3	41,1
Mélangé à dominance résineuse	RPE	49	0,6	0,4
	SPE	94	1,2	0,7
	RBB-RBJ-	199	2,6	1,5
	SBB-SFI-RFI-	1 645	21,3	12,3
	REO-RER	48	0,6	0,4
	CBJ-	43	0,6	0,3
Sous-total		2 078	27,0	15,6
Mélangé en régénération	CT-ES	137	1,8	1,0
Total mélangé		7 705	100,0	57,7
Résineux	En régénération	63	1,9	0,5
	PL	389	11,4	2,9
	CS	1382	40,7	10,3
	SC-SE	528	15,5	4,0
	SS	592	17,4	4,4
	ES-EC	116	3,4	0,9
	CC -CE-CME	329	9,7	2,5
Total résineux		3 399	100,0	25,5
En voie de régénération	CT-ES	55		0,4
	PL	294		2,2
Total		13 358		100,0

Tableau 1.4
Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge

Type de peuplement	Densité	En voie	10	30	50 5090	70	90 9030	JIN	VIN	Total	%
Indéterminé		349								349	2,6%
Feuille	A			10	76			9		95	0,7%
	B			75	264	18		378	173	908	6,8%
	C			4	116	32		188	553	893	6,7%
	D			9						9	0,1%
	Total			98	456	50	0	575	726	1 905	14,3%
Mélangé feuillu	ind.		26							26	0,2
	A			54	151					205	1,5%
	B		8	1092	981	58		125	22	2 286	17,1%
	C			269	1 138	200		902	416	2 925	21,9%
	D			13	76	15		76	5	185	1,4%
	Total		34	1 325	2 346	273		1 133	443	5 627	42,1%
Mélangé résineux	A			279	229	30				538	4,0%
	B			87	933	212	29	151	79	1 491	11,2%
	C				37	12				49	0,4%
	D										
	Total			366	1 199	254	29	151	79	2 078	15,6%
Mélangé tous types	Total		34	1 794	3 545	527	29	1 254	522	7 705	57,7%
Résineux	ind.	378	23							401	3,0%
	A			2		29				31	,2%
	B			85	242	146	52	46	77	648	4,8%
	C		7	98	258	486	90	536	596	2071	15,5%
	D			11	41	97	40	56	3	248	1,9%
	Total	378	30	196	541	758	182	638	676	3 399	25,5%
Tous types	ind.	727	49	0	0	0	0	0	0	776	5,8%
	A			66	227	29	0	9	0	331	2,5%
	B			1 531	1 716	252	52	549	272	4 380	32,8%
	C			458	2 445	930	119	1 777	1 644	7 380	55,3%
	D			33	154	124	40	132	8	491	3,7%
Terrains forestiers productifs		727	64	2 088	4 542	1 335	211	2 467	1 924	13 358	100,0%
		5,4%	0,5%	15,6%	34,0%	10,0%	1,6%	18,5%	14,4%	100,0%	

1.1.4.4 Les érablières à potentiel acéricole

Tel qu'il est précisé dans l'étude de Routhier (1988), on définit comme peuplements ayant un potentiel acéricole, les groupements d'essences identifiés ER (érable à sucre seul ou avec érable rouge occupant plus de 50 % de la surface terrière), de densité A ou B (fermeture du couvert de 60 % et plus) et dont la hauteur est supérieure à 12 mètres (classes 1, 2 et 3). Toutefois l'inventaire terrain réalisé par la SERM, à l'intérieur de différentes strates, démontre que les érablières à bouleau jaune, vieilles inéquiennes, possèdent, dans certains cas, un potentiel élevé avec plus de 250 entailles à l'hectare.

Les tableaux suivants présentent une estimation du potentiel acéricole du territoire en fonction des peuplements inventoriés et de ceux qui, selon la cartographie écoforestière du MRNQ, pourraient s'avérer intéressants. On estime le potentiel acéricole actuel de la Seigneurie du lac Matapédia à un peu plus de 200 000 entailles réparties sur 993 hectares, soit l'équivalent de 7,4% de la superficie forestière productive. Les peuplements considérés comme potentiel mais non inventoriés tels que décrits au tableau 1.5, ont un potentiel actuel estimé de plus de 110 000 entailles. Au cours des 10 prochaines années, les peuplements de hauteur 3 devraient accroître leur nombre d'entailles à l'hectare à environ 250, pour un potentiel additionnel de 13 500 entailles.

Il est à noter que 314 hectares des 477 hectares d'érablière dont le potentiel acéricole est à valider se retrouvent à l'intérieur des territoires sous convention d'aménagement (tenure 05).

Tableau 1.5
Caractéristiques des érablières non inventoriées
dont le potentiel est à valider

Groupement d'essences	Densité	Hauteur	Age	Superficies (ha)	Entailles par ha estimé	Entailles totales
ERBJ	A-B-C	1-2	VIN	342	265	90 630
ER, ERBJ, ERBB	A-B-C	3	JIN, VIN	135	150	20 250
Total				477	232	110 880

Le tableau 1.6 présente la synthèse des résultats d'inventaire réalisé au sein des érablières possédant un potentiel actuel ou à venir. Les critères de classification du potentiel acéricole considérés lors de l'analyse sont :

- les érablières possédant 200 entailles et plus par hectare et les érables à sucre représentant 50% et plus du nombre de tiges sont considérées à potentiel élevé ;
- les érablières de 150 entailles et plus à l'hectare et le pourcentage des tiges d'érables étant supérieur à 39% sont de potentiel moyen ;

- les érablières ayant au moins 100 entailles par hectare mais dont le nombre de tiges d'érable à l'intérieur des classes de 10 cm à 38 cm est d'au moins 250 tiges par hectares sont considérées comme possédant un potentiel actuel faible mais à venir élevé.

L'ensemble de ces érablières présente un potentiel actuel de 106 568 entailles pour une superficie de 516 hectares dont 55% sous convention d'aménagement.

Tableau 1.6
Caractéristiques des érablières potentielles inventoriées

Nombre de peuplement inventorié	Potentiel évalué	Superficie (ha)	Entailles par hectares	Entailles totales estimées ;
10	élevé	145 (tenure 01) 23 (tenure 05)	322	53 987
8	moyen	11 (tenure 01) 128 (tenure 05)	175	24 315
10	actuel faible à venir élevé	77 (tenure 01) 132 (tenure 05)	142	28 266
28		233 (tenure 01) 283 (tenure 05)	207	106 568

Depuis quelques années le MRNQ a accordé à des particuliers des permis d'exploitation d'érablière pour une superficie totale sous location de 126 hectares.

Suite au moratoire de deux ans concernant l'octroi de nouveaux permis, on suggère qu'une politique de location soit établie en fonction des érablières possédant un potentiel économiquement intéressant afin d'optimiser le rendement de la production acéricole tout en évitant de restreindre la production de matière ligneuse. De plus, on devrait orienter la production acéricole au sein des parcellaires possédant une concentration importante d'érablières potentielles.

1.2 Saisonnalité

Le tableau 1.7 illustre la gamme d'activités existantes et projetées pour le territoire du parc régional en fonction des saisons pendant lesquelles elles se pratiquent.

Tableau 1.7
Activités existantes et projetées du parc régional

ACTIVITÉS	Projetée	Existante	SAISON													
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Ski de fond	X	X														
Motoneige		X														
Tir à l'arc		X														
Pique-nique	X	X														
Baignade	X	X														
Randonnée pédestre	X	X														
Vélo de montagne	X	X														
Hébertisme		X														
Canot		X														
Voile		X														
Cueillette de fruits		X														
Interprétation de la nature	X	X														
Observation de la nature	X	X														
Pêche		X														
Chasse		X														
Exploitation forestière		X														
Trappage		X														

1.3 Compatibilité des équipements en place ou projetés avec la vocation du parc

Depuis déjà plusieurs années, la MRC de La Matapédia a initié la mise en œuvre d'un plan directeur d'aménagement de la Seigneurie du lac Matapédia dont les objectifs visaient la création d'un parc régional. Aucun équipement n'était alors présent sur le territoire à l'exception de sentiers de ski de fond, de sentier de motoneige et de la colonie de vacances du Camp Sable Chaud. La présence de ces équipements avec la vocation du parc régional n'occasionne évidemment pas de problème, au contraire, elle constitue un acquis pour le futur parc régional. Enfin, les équipements et infrastructures

réalisés au cours des dernières années l'ont été dans l'optique de la vocation du parc en conformité avec le plan directeur d'aménagement.

1.4 Les connaissances biophysique du milieu

Les informations relatives à la connaissance biophysique du milieu émanent d'un éventail de documents traitant du territoire de la Seigneurie du lac Matapédia. À ce sujet, il est possible de consulter le document de connaissance du plan stratégique d'aménagement des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia afin d'obtenir de plus amples informations.

1.4.1 Situation géographique

Le parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia est un vaste territoire forestier de 13 478 hectares adjacent aux rives nord-est du grand lac Matapédia qui s'étend sur 3700 hectares. La superficie totale du parc est d'environ 170 km². À moins d'une heure de route de Rimouski ou de Matane, elle est bordée par six municipalités : Sayabec, au nord-ouest et à l'ouest, Sainte-Paule et Saint-Vianney au nord, Saint-Tharcisius à l'est, Amqui à l'est et au sud-est et Val-Brillant au sud. Sa localisation près du principal axe routier matapédien et son accessibilité par un réseau routier entretenu en font un secteur à bon potentiel récréotouristique.

1.4.2 La topographie

La topographie de la Seigneurie ne présente pas de contrainte importante. En effet, seulement 5% du territoire présente des pentes de plus de 30%, orientées surtout sur l'axe Sud-ouest - Nord-est. Dans la classe des pentes fortes (15 à 30%), on retrouve 18,7 Km², soit environ 14% du territoire. Des pentes de 8 à 15% recouvrent une superficie de 29,4km², soit 22% du territoire. Enfin, les pentes faibles ou nulles (0-8%) occupent la majorité du territoire, soit 78,8 km² ou 59% de la superficie totale.

En observant la répartition des classes de pente sur l'ensemble du territoire, on peut conclure qu'elles sont réparties assez uniformément bien que la partie centrale de la Seigneurie présente surtout des pentes faibles ou moyennement faibles (0 à 15% de pente).

Les altitudes relevées sur le territoire de la Seigneurie, vont de 158 m (élévation du lac Matapédia au-dessus du niveau de la mer) à plus de 400 m. Les sommets de plus de 300 m qui couvrent environ 15% du territoire, sont presque tous regroupés dans le secteur Nord-est de la Seigneurie.

Trois petites vallées découpent le territoire; ce sont celle de la route Sayabec-Ste-Paule à l'Ouest, celle du ruisseau Sableux et celle du ruisseau à Michaud à l'Est. Deux autres

sites se distinguent par leurs flancs escarpés, soit celui de la coulée du ruisseau Croche située juste à l'Est du ruisseau Sableux et celle de la coulée à Langlois située au Nord-est du territoire et tributaire du ruisseau à Michaud.

1.4.3 L'hydrographie

Le territoire du parc régional est composé de plusieurs étendues d'eau (étangs et lacs), cependant, il se distingue par la présence d'un lac (lac Matapédia) s'étendant sur 37 km². Ce dernier se trouve au cœur d'un important bassin de drainage de 523 km². Le territoire du parc dispose de deux bassins versants primaires. D'une part, celui du lac et de la rivière Matapédia qui se déverse dans la Baie-des-Chaleurs et qui couvre 87% du territoire et, d'autre part, celui de la rivière Blanche qui se déverse au Fleuve St-Laurent et qui couvre 13% du territoire. On y observe également une dizaine de bassins secondaires se jetant pour la plupart dans le lac Matapédia. Les ruisseaux les plus importants de ces bassins versants sont, dans l'ordre, le ruisseau Sableux, qui relie le lac Towago au lac Matapédia, le ruisseau à Jack, le ruisseau à Carpes et le ruisseau à Michaud.

La profondeur maximum du lac Matapédia atteint 42,5 mètres. Sa bathymétrie nous laisse voir une plaine sous-marine à 30 mètres de profondeur. La partie à l'Ouest de Val-Brillant présente des pentes douces ponctuées de nombreuses grandes baies, tandis que la partie à l'Est se distingue par la présence de plusieurs îles et d'un relief accidenté. Le lac Matapédia est considéré comme étant dans une phase mésotrophe. Enfin, il n'est pas affecté par les pluies acides.

1.4.4 La géologie¹

Le relief bas-laurentien est le fruit de lentes transformations qui affectent de façon continue l'écorce terrestre. C'est au cours de cette évolution de plusieurs centaines de millions d'années que l'assise rocheuse du Bas-Saint-Laurent s'est façonnée. La géologie présente des formations sédimentaires et métamorphiques plissées. Les formations géologiques appartiennent à trois périodes de l'ère paléozoïque : l'Ordovicien (500 à 435 millions d'années), le Silurien (435 à 395 millions d'années) et le Dévonien (395 à 345 millions d'années).

Sur le territoire de la MRC, on retrouve plus particulièrement au nord des schistes de l'époque de l'Ordovicien, du grès blanc à grain fin et du calcaire de l'époque silurienne. Les formations de l'ère du Dévonien occupent la plus grande partie du territoire.

¹ Jean-Charles FORTIN et Antonio LECHASSEUR (1993), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Institut québécois de recherche sur la culture, 860 pages.

1.4.5 Les dépôts meubles

Les dépôts proviennent principalement de la dernière période de glaciation ou des processus subséquents, soit les dépôts laissés par les cours d'eau et les lacs. La présence de roches de différents formats provient en majorité du roc en place. Suite au réchauffement de la température lors de la dernière période de glaciation et du soulèvement graduel de la croûte terrestre libérée de la pression des glaces, la vallée de la Matapédia s'est graduellement transformée permettant l'apparition d'une terrasse qui au fil des ans s'est creusée, créant ainsi le lac Matapédia.

Le tableau 1.8 présente les principaux dépôts meubles du territoire. Il est à noter que ces informations sont issues d'une photo-interprétation des photographies aériennes à l'échelle 1 :40-000 dont l'aire minimale est d'environ 16 hectares.

Tableau 1.8
Principaux dépôts meubles de la Seigneurie du lac Matapédia

Type de dépôt	Code	Superficie forestière productive	%
Dépôts glaciaires sans morphologie particulière avec ou sans affleurement rocheux	1A-1AR	7 671	57,5
Dépôts juxtaglaciaires et proglaciaires	2A-2B	731	5,4
Dépôts fluviatiles	3	36	0,3
Dépôts lacustres	4GS	257	1,9
Dépôts organiques	7	372	2,8
Dépôts de pentes et d'altérations	8A-8AR-8C	4 256	31,8
Substratum rocheux	R	31	0,2
Total		13 354	100,0

Source : Cartographie écoforestière du MRNQ (inclue les îles)

En général, on retrouve aux altitudes inférieures à 200 mètres (à proximité de la rivière et du lac Matapédia) des dépôts fluviatiles (sable, limon) et sur les terrasses, la prédominance de sable et de gravier mélangés d'une matrice provenant de la roche-mère.

Les principaux dépôts meubles sont d'une granulométrie très variable (argile, gravier, bloc). On les retrouve sur les plateaux ou au bas des pentes. Ils proviennent de la désagrégation ou de la décomposition du substratum rocheux et, en partie, remaniés par les eaux de surface et la gravité.

1.4.6 Le climat

Le climat de la région de la Matapédia varie suivant l'altitude et, dans une moindre mesure, suivant la latitude. Le tableau 1.9 présente les principales données

météorologiques en provenance des stations de Causapscal (altitude 151 mètres) et du lac Causapscal (altitude 335 mètres) au cours de la période de 1941 à 1979. Étant donné que l'altitude moyenne de la Seigneurie du lac Matapédia est d'environ 265 mètres, on peut déduire que les données climatiques se situent à mi-distance des résultats présentés.

Tableau 1.9
Principales données météorologiques moyennes en provenance des stations
situées sur le territoire de la MRC de la Matapédia (1941-1979)

Type de données	Station	
	Causapscal	Lac Causapscal
Altitude	151 mètres	335 mètres
Température moyenne annuelle	2,4 °C	1,6 °C
Température moyenne - janvier	-13,6 °C	-13,6 °C
Température moyenne - juillet	17,2 °C	16,2 °C
Précipitation moyenne annuelle (pluie)	669 mm	632 mm
Précipitation moyenne annuelle (neige)	2 890 mm	4 205 mm
Précipitation moyenne annuelle totale (10 cm - neige = 1 cm - eau)	959 mm	1 052 mm
Nombre de jours de gel	209 jours	222 jours

Source : Environnement Canada.

La température quotidienne annuelle moyenne selon l'altitude des deux stations varie de 1,6 à 2,4°C. Le nombre de jours avec gel varie de 209 à 222 et la saison de végétation est d'environ 150 jours, soit de la mi-mai à la mi-octobre. Le nombre de degrés-jours est de 890 à 1 390 selon l'altitude. Les précipitations annuelles moyennes totales sont d'environ 1 000 millimètres. Les vents dominants proviennent de l'ouest et du sud-ouest.

1.5 L'accessibilité au parc

1.5.1 L'accès terrestre

L'accès terrestre à la Seigneurie du lac Matapédia s'effectue via la route 132 qui ceinture la Gaspésie et la route 195 reliant les villes d'Amqui et de Matane. Ce sont cependant deux routes intermunicipales et les voies de circulation interne qui permettent l'accès direct au territoire.

Le tableau 1.10 qui suit nous permet de visualiser l'ensemble du réseau routier qui sillonne le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia

Tableau 1.10
Réseau routier du territoire du parc

Type de route	Nom	Caractéristiques	Distance	Remarques
Route principale	Route provinciale 132	Hors parc	-	
	Route provinciale 195	Hors parc	-	
Route secondaire	Route intermunicipale - Route Labrie	Accès direct au parc		
		. À partir de la rte 132	3,5 km	Asphalté sur 2 km
	. À partir de la rte 195	2,5 km	Gravier 2 voies	
	- Route Sayabec	. À partir de la rte 132	1,0 km	Asphalté sur 2,5 km
. À partir de la rte 195		15,0 km	Asphalté sur 15 km	
Voie de circulation interne	Chemin Soucy	Traverse le territoire d'est en ouest en longeant le lac Matapédia	23,9 km	Gravier 2 voies
	Route Labrie	Accès aux ressources	3,7 km	Gravier 2 voies
	Route Sayabec	Accès aux ressources	8,8 km	Graiver 2 voies
	Chemin du lac Castor	Accès aux ressources	2,2 km	Gravier 2 voies
	Chemin forestier	Accès aux ressources	60,7 km	Gravier 1 voie

1.5.2 L'accès nautique

En raison de sa contiguïté avec la Seigneurie, le lac Matapédia constitue une voie d'accès importante au futur parc régional. Les installations permettant l'accès à l'eau à partir de la rive sud sont situées : au camping d'Amqui, à la marina de Val-Brillant ainsi qu'à la place Pierre-Brochu à Sayabec. Ces dernières permettront le lien par le lac via des débarcadères éventuellement aménagés du côté nord du lac Matapédia. Ce sont la Pointe-Fine ainsi que la Baie-de-Charlie qui feront office de relais avec la rive sud du lac.

1.5.3 Les sentiers récréatifs

La MRC a initié l'aménagement de nombreux sentiers pédestres, de vélos de montagne et de ski de randonnée. Plus de 70 kilomètres de sentiers divers ont été tracés, bûchés et débroussaillés. Sur l'ensemble de ces sentiers, environ 26,8 kilomètres de sentiers ont subi des aménagements pouvant permettre un accès et une utilisation sécuritaire. De plus, 45,4 km de sentiers sont actuellement praticables mais non encore aménagés. Enfin, les activités hivernales bénéficient de 36,5 km de sentiers de motoneige et de 29,3 km de sentiers de ski de randonnée.

1.5.4 La tarification

Aucune tarification n'est actuellement appliquée aux utilisateurs du territoire du parc régional.

1.6 Complémentarité des activités et équipements offerts ou projetés avec ceux disponibles dans la région

Le parc régional tel que présenté par le milieu matapédien se veut une extension des services municipaux offerts dans la région. Les équipements et infrastructures qui y sont implantés ou projetés seront donc extensifs et complémentaires à ceux déjà existants dans les municipalités voisines au territoire visé. À titre indicatif, nous retrouverons dans le parc, les équipements et infrastructures suivants :

- postes d'accueil;
- refuges;
- réseau de sentiers récréatifs (pédestre, vélo de montagne, ski de randonnée, motoneiges, hébertisme, interprétation de la nature);
- plages;
- stationnements;
- abris d'information;
- débarcadères;
- campings d'intégration rustiques et primitifs;

- aires de pique-nique;
- belvédère et observatoires;
- cabinets à fosse sèche.

Les équipements et infrastructures précédemment identifiés sont ceux identifiés au plan directeur d'aménagement de la Seigneurie, 1991.

2. RAPPORT OFFRE/DEMANDE

2.1 *La population desservie*

Dans l'hypothèse que la population située à moins d'une heure de route du parc régional ou de 100 km de distance du parc, serait susceptible de visiter et d'utiliser les infrastructures du parc régional, on peut établir à plus de 100 000 personnes la population desservie par le parc.

2.2 *Fréquentation*

2.2.1 Fréquentation actuelle

Depuis nombre d'années, la Seigneurie du lac Matapédia est l'objet d'une fréquentation fluctuante de ses utilisateurs en fonction des saisons ainsi qu'en fonction de son accessibilité. Suite aux travaux de réfection de la route Soucy, réalisés en 1991 et suite à l'aménagement de certains sentiers pédestres et de vélos de montagne, la fréquentation du territoire par la population régionale a indiscutablement augmentée. On ne peut actuellement, faute de sondage ou d'étude de circulation, quantifier le nombre d'utilisateurs du territoire. Nous sommes cependant en mesures, d'identifier les différents types d'utilisateurs actuels du territoire du parc.

À titre indicatif, on peut répertorier comme usagers du territoire les utilisateurs suivants :

- les pêcheurs, les chasseurs et trappeurs;
- les amateurs de
 - . vélo de montagne ;
 - . randonnée pédestre ;
 - . randonnée de ski de fond ;
 - . cueillette de fruits sauvages ;
 - . plein-air et de nature ;
 - . tir à l'arc (Club arc-o-val) ;
 - . voile et canot ;
 - . quad
- les motoneigistes ;
- les baigneurs ;
- les résidents-propriétaires de chalets ;
- les jeunes inscrits à la colonie de vacances (\pm 400/année) ;
- les travailleurs forestiers ;
- "les promeneurs du dimanche" ;
- les pique-niqueurs ;
- les ornithologues ;
- etc.

2.2.2 Fréquentation anticipée

Le concept dans lequel s'inscrit le parc régional tend davantage sur une complémentarité des infrastructures projetées aux équipements et services municipaux environnants, que sur l'implantation d'infrastructures indépendantes. Ainsi, la création d'un parc régional vient consolider l'offre en matière de loisir et permet du même coup l'utilisation des multiples ressources du territoire.

Il est très difficile de quantifier l'achalandage futur pour le parc. Cependant, il apparaît évident que la mise en valeur des multiples ressources du parc ne peut que favoriser une augmentation de la fréquentation actuelle qui est par ailleurs déjà très diversifiée. L'augmentation de l'offre en matière de loisir devrait également répondre davantage aux activités recherchées par les touristes qui nous visitent. À ce sujet, on dénombrait en 1990, 416 000 voyages-personnes, par année en Gaspésie. On estime à 38,5% les voyages reliés à l'agrément, soit 160 160 voyages-personnes.

2.3 *Dimension du parc par rapport à la population régionale*

La création du parc régional, tel que projeté, s'étend sur environ 170 Km². Il correspond à une entité territoriale dont l'histoire, la tenure et l'utilisation font en sorte que son intégrité doit être conservée. Il nous apparaît, par conséquent, très difficile de configurer un territoire différent de celui qui est proposé.

Le parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia profite d'une bonne localisation sur le territoire matapédien, il est contigu aux municipalités les plus peuplées de la MRC de La Matapédia et figure parmi les territoires les plus représentatifs du milieu matapédien. Selon les dernières statistiques relatives à la population régionale, la MRC de La Matapédia compterait un peu moins de 20 000 habitants. Par ailleurs, la zone d'influence du parc compterait, pour sa part, plus de 100 000 personnes.

Le territoire du parc apparaît suffisamment grand pour accueillir les nombreux visiteurs potentiels. Sa superficie, mais également, la dispersion de ses pôles attractifs principaux font en sorte que le parc saura recevoir de nombreux utilisateurs sans pour autant créer des concentrations qui mettraient en péril la qualité et la capacité de support du milieu naturel.

2.4 *La diversité de la gamme de clientèle visée*

Quoique déjà abordés dans l'item portant sur la fréquentation actuelle du parc, il importe de préciser à la fois, les genres d'utilisation actuels et potentiels du parc, mais également, les catégories de clientèle touchées par les activités du parc. À ce titre, deux groupes de clientèle sont pressentis soit, la clientèle régionale et la clientèle touristique.

2.4.1 La clientèle régionale

Le parc régional vise à répondre à la demande régionale en matière de loisir. Déjà, le territoire de la Seigneurie du lac Matapédia est l'objet d'une utilisation très diversifiée de ses composantes. L'exploitation du parc et la mise en place d'infrastructures récréatives de plein air permettront à la clientèle régionale de pratiquer des activités s'adressant à toutes les catégories d'âges.

Des réseaux de sentiers pédestre, de vélo de montagne et de ski de randonnée seront disponibles à tous, puisqu'ils présenteront des degrés de difficulté allant de facile à difficile. Des aménagements tels que les plages et les aires de pique-nique permettront à la clientèle familiale de venir séjourner dans le parc. Enfin, d'autres activités comme la pêche, la chasse, la motoneige, etc., donneront l'opportunité aux amateurs concernés de profiter du milieu naturel exceptionnel qu'offre le parc régional.

2.4.2 La clientèle touristique

L'exploitation d'un parc régional aura des effets positifs sur l'offre régionale en matière d'activités de plein air. Ainsi, les nombreux excursionnistes et touristes qui circulent dans la région et qui affectionnent ces activités pourront bénéficier d'une diversité de services permettant à toutes les catégories d'âge d'y trouver son compte. La clientèle touristique d'agrément trouvera donc en région des équipements et infrastructures qui correspondent à ces besoins.

3. FAISABILITÉ DU PROJET

Le projet de création d'un parc régional dans la Seigneurie du lac Matapédia correspond à l'aboutissement d'une longue démarche de planification et de concertation du milieu. Depuis le tout début de la colonisation du territoire matapédien, la Seigneurie du lac Matapédia de par ses richesses, a contribué au développement économique des communautés environnantes. L'établissement d'un parc régional dont le concept est basé sur l'aménagement intégré des ressources s'avère être l'orientation à maintenir afin de contribuer à nouveau au développement économique régional.

Depuis l'élaboration du plan directeur d'aménagement déposé en 1991, de multiples travaux, tant à des fins récréatives que forestières ont été exécutés dans la Seigneurie du lac Matapédia nécessitant des investissements très considérables à ce jour. Au niveau des infrastructures récréatives et routières, plus de 1 177 156,00\$ ont été injectés sur le territoire par les paliers d'intervenants gouvernementaux et municipaux. Alors qu'au niveau des travaux forestiers, plus de 1 650 000,00\$ ont été investis dans l'aménagement forestier du territoire, particulièrement dans les parties Est et Ouest de la Seigneurie, sans comptabiliser les sommes investies par le détenteur de CAAF de la partie centrale. On peut donc considérer que les énergies déployées et les sommes d'argent investies jusqu'à maintenant dans le parc régional constituent un bilan plus qu'appréciable pour la mise en œuvre du parc.

Cependant, pour que la création du parc régional puisse avoir rapidement un impact économique et social dans son milieu, il importe que des choix et priorités dans l'aménagement et la mise en valeur de ces ressources soit établis. Ainsi, la MRC suggère que le développement du parc régional s'orchestre autour d'une stratégie visant à créer "un parc dans un parc".

3.1 Les appuis reçus

Depuis de nombreuses années déjà, la MRC, de concert avec les organismes de gestion en commun (S.E.R.M. et S.E.R.V.) travaillent sur la mise en valeur du territoire de la Seigneurie du lac Matapédia. La création d'un parc régional s'avère être la voie la mieux adaptée pour arriver à cette fin. Ainsi de nombreuses décisions ont été prises par les élus municipaux et par la communauté matapédienne afin de faire naître le parc régional.

Les principales actions qui démontrent la volonté déployée relativement au projet sont les suivantes :

- Signatures d'ententes concernant la délégation de gestion du territoire entre la MRC de La Matapédia et les municipalités concernées par le projet dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia déposé au sommet socio-économique du Bas-Saint-Laurent en 1988.

- Élaboration d'un plan directeur d'aménagement récréatif réalisé en concertation avec les organismes du milieu (intervenants forestiers, utilisateurs récréatifs, municipalités concernées).
- Conclusion d'une convention établissant des modalités d'interventions forestières particulières avec les intervenants forestiers qui oeuvrent sur le territoire (détenteurs de C.A.A.F. et organismes de gestion en commun, municipalités, MRC).
- Attribution du territoire de la Seigneurie du lac Matapédia, comme territoire faisant partie du concept de Forêt habitée par la Table de concertation sur l'expérience-pilote de gestion et du développement des ressources forestières dans la MRC de La Matapédia.
- Élaboration d'un plan stratégique d'aménagement des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia de concert avec les intervenants forestiers, les municipalités, les utilisateurs récréatifs et le ministère des ressources naturelles (secteur forêt).
- Résolutions d'appui des municipalités et des organismes concernés relativement à la création d'un parc régional.

3.2 La capacité financière du promoteur

La capacité financière d'un promoteur est un facteur important à prendre en compte lors de la mise en œuvre d'un projet. Dans le cadre du projet de création d'un parc régional dans la Seigneurie du lac Matapédia, l'organisme pressenti pour gérer le parc est la MRC de La Matapédia. La MRC appuie son fonctionnement sur l'attribution de quote-parts auprès des municipalités, sur l'obtention de subventions relatives au développement économique, sur la perception de taxe, ainsi que sur les revenus générés par des services techniques et professionnels.

Enfin, la MRC de La Matapédia administre un budget annuel de près de 3 800 000,00\$ réparti dans les services d'aménagement du territoire, de génie municipal, d'évaluation foncière, de foresterie, d'incendie régionalisé, de greffes et d'administration générale. La gestion d'un budget supplémentaire tel que projeté pour la gestion annuelle du parc (voir item 3.9 du présent document) ne représente donc pas de problème pour le gestionnaire.

3.3 La compétence du gestionnaire du parc

3.3.1 La structure de gestion retenue

La MRC de La Matapédia assumera donc la gestion du parc régional. Celle-ci présente une structure stable et très représentative au niveau régional. Son statut est comparable

à celui d'une municipalité locale tel que précisé par l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale. Elle a la mission de coordonner et de concerter l'ensemble des intervenants du milieu. La MRC détient une bonne connaissance du territoire en question. Elle possède une structure très large pouvant être mise à profit dans la gestion du parc. Le personnel technique et administratif relatif aux services de génie municipal, d'évaluation, de foresterie, d'aménagement et d'urbanisme ainsi que de secrétariat pourrait donc en faciliter la gestion.

Enfin, considérant les pouvoirs conférés par les articles 688 à 688.4 du Code municipal relativement à la création d'un parc régional, la MRC pourra établir les règles d'utilisation et de pratique d'activités à l'intérieur du parc.

3.3.2 Les objets de la gestion

- Assumer toutes les responsabilités inhérentes à la gestion du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, notamment :
 - voir à la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructures récréatives prévus;
 - voir à l'embauche du personnel requis;
 - offrir des activités et des services aux usagers;
 - etc.
- Assurer le maintien de la vocation du parc régional, à savoir :
 - l'harmonisation des interventions sur l'ensemble du territoire;
 - le maintien de la qualité de l'environnement;
 - l'approche intégrée d'aménagement des ressources;
 - l'accessibilité du territoire pour l'ensemble de la population;
 - la contribution au développement socio-économique de la région.
- Poursuivre le développement des divers potentiels du parc régional en conformité aux orientations du plan directeur d'aménagement et de la stratégie de protection et de mise en valeur des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia.
- Promouvoir le parc régional au niveau touristique.
- Établir des liens entre les besoins exprimés par la population et les activités et services offerts dans la mesure où l'un et l'autre sont compatibles et qu'ils ne risquent pas de compromettre les objectifs fondamentaux du parc.
- Coordonner, avec les intervenants forestiers, les futures interventions forestières (coupes et voirie) sur le territoire du parc en respect avec la stratégie de protection et de mise en valeur des ressources du parc.

- Recruter des promoteurs et des investisseurs privés dans le but de développer le potentiel récréo-touristique de la Seigneurie du lac Matapédia.

3.3.3 Le fonctionnement

- Création d'un service des parcs dans la structure de la MRC ou ajout d'une nouvelle responsabilité à un service existant de la MRC.
- Le comité administratif et le conseil des maires supervisent la gestion du service responsable du parc.
- Mise sur pied d'un comité aviseur chargé d'adresser des recommandations au comité administratif de la MRC

3.3.4 La structure administrative

- La structure administrative de la MRC (conseil des maires et comité administratif) appuyé d'un comité consultatif réunissant les principaux intervenants suivants :
 - 1 représentant des industriels forestiers ;
 - 1 représentant des Sociétés d'exploitation des ressources ;
 - 1 représentant des municipalités concernées par le parc ;
 - 1 représentant du comité administratif de la MRC ;
 - 1 représentant de la faune ;
 - 1 représentant du secteur tourisme et loisir ;
 - 1 représentant de la villégiature ;
 - 1 représentant des acériculteurs.

3.4 *La planification des aménagements*

3.4.1 Les orientations générales

Considérant le long cheminement relatif à la création du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, il est important de ne pas perdre de vue les orientations fondamentales qui ont soutenu la démarche initiée. Ainsi, le plan directeur d'aménagement de la Seigneurie déposé en 1991 demeure le fondement des aménagements projetés pour le parc.

La vocation récréo-touristique prédominante du territoire et la multitude de ressources tant fauniques, récréatives que forestières de la Seigneurie sont conjugués pour orchestrer la création d'un parc régional autour de la notion d'aménagement intégré des ressources.

Les orientations générales relatives au parc régional sont donc les suivantes :

- Conserver à la Seigneurie du lac Matapédia son intégrité et par le fait même de préconiser une harmonisation des interventions sur la superficie entière du parc.
- Contribuer au maintien de la qualité de l'environnement et au sain équilibre de ce territoire naturel pour le mieux être des espèces qui y vivent et pour celui des générations actuelles et futures d'usagers. Cette orientation prend tout son sens, notamment, dans la préservation des aspects naturels et esthétiques, dans la conservation des milieux écologiques fragiles et le maintien d'un couvert forestier adéquat devant assurer à la fois la survie d'une faune diversifiée et la pratique de différentes activités de plein air.
- Tendre vers une approche intégrée d'aménagement des ressources apparaît essentielle à l'accroissement des potentiels récréatifs, fauniques et forestiers présents sur ce territoire. C'est donc en regard d'un territoire multi-ressources et dans un but de mise en valeur de chacune d'entre elles que l'ensemble des interventions seront réalisées.
- Rendre accessible, à des fins récréatives, pour la communauté régionale, tous les éléments naturels que l'on retrouve dans la Seigneurie du lac Matapédia. Nous croyons à cet égard, que l'implantation d'équipements récréatifs légers, ainsi que la mise en place d'infrastructures complémentaires à celles déjà existantes dans les municipalités voisines, seront de nature à concrétiser cette orientation.
- Contribuer davantage au développement socio-économique de la Vallée de la Matapédia permettant ainsi à la population régionale de bénéficier des innombrables ressources qui composent ce territoire.

3.4.2 Le concept d'aménagement « un parc dans un parc »

La très grande superficie du parc régional, la quantité des infrastructures et services à mettre en place, la nécessité d'importants investissements pour la mise en œuvre du parc ont conditionné l'aménagement de ce territoire en trois phases. Bien que le Plan d'aménagement et de gestion s'applique à l'ensemble du territoire de la Seigneurie du lac Matapédia, la planification des aménagements qui y est proposée vise à développer la première phase du parc régional située au centre du territoire de la Seigneurie.

C'est par un concept visant à créer "un parc dans un parc" que la MRC de La Matapédia désire mettre en œuvre son plan d'aménagement et de gestion du parc régional. Pour de multiples raisons et de nombreuses expériences vécues depuis qu'elle aménage et entretient des équipements et infrastructures sur ce territoire, la MRC a raffermi et forgé ses idées en choisissant ainsi de concentrer d'abord ces efforts à la mise en valeur d'un pôle récréatif important au centre du parc régional. Les objectifs spécifiques qui sous-tendent ce concept sont les suivants :

- Créer toutes les conditions favorables de fréquentation pour les excursionnistes et amateurs de plein air dans un court laps de temps et dans un lieu restreint situé au cœur du parc régional;
- Offrir à la clientèle visée des activités et des services qui répondent véritablement à leur demande;
- Animer le parc pendant la saison estivale et développer des créneaux d'activités originaux et spécifiques à la Seigneurie du lac Matapédia;
- Positionner le parc dans l'offre touristique régionale en faisant ressortir les attraits qui le caractérisent le plus;
- Aménager le parc selon des hauts standards de qualité tout en maintenant une certaine sobriété pour cadrer avec l'environnement naturel qui le caractérise dans le but de répondre aux exigences élevées de la clientèle.

Avec la réalisation de la première phase, le parc régional offrira ainsi aux excursionnistes et aux utilisateurs du territoire une gamme complète d'activités. En créant un pôle de rétention fort dans le parc, la MRC sera à même de compléter dans les deux phases subséquentes de son développement, l'aménagement des deux autres pôles récréatifs du parc, et par le fait même, l'aménagement global du parc régional. Le fait de concentrer d'abord ses efforts autour d'un pôle n'aura cependant pas pour objectif de délaisser les autres parties du territoire du parc. La MRC verra à poursuivre l'entretien des infrastructures et équipements déjà en place sur l'ensemble du parc. Elle priorisera cependant, la finalisation des aménagements projetés autour du Dépôt à Soucy avant de s'attaquer à l'aménagement du secteur de la Baie de Charlie et du secteur du Camp Sable Chaud.

L'idée retenue a donc pour effet de mettre en place et finaliser plus de 45 km de réseau de sentier pédestre et de vélo de montagne diversifié et accessible à une clientèle de tous âges. Ce réseau mettra en lien les trois principaux sites récréatifs (Dépôt à Soucy, Pointe-Fine et Ancien chalet à Soucy) et les sommets des montagnes environnantes. De plus, le concept vise à offrir, aux usagers du parc, des possibilités d'hébergement par l'aménagement d'un camping d'intégration rustique composé d'un minimum de services tels que bloc sanitaire et eau potable.

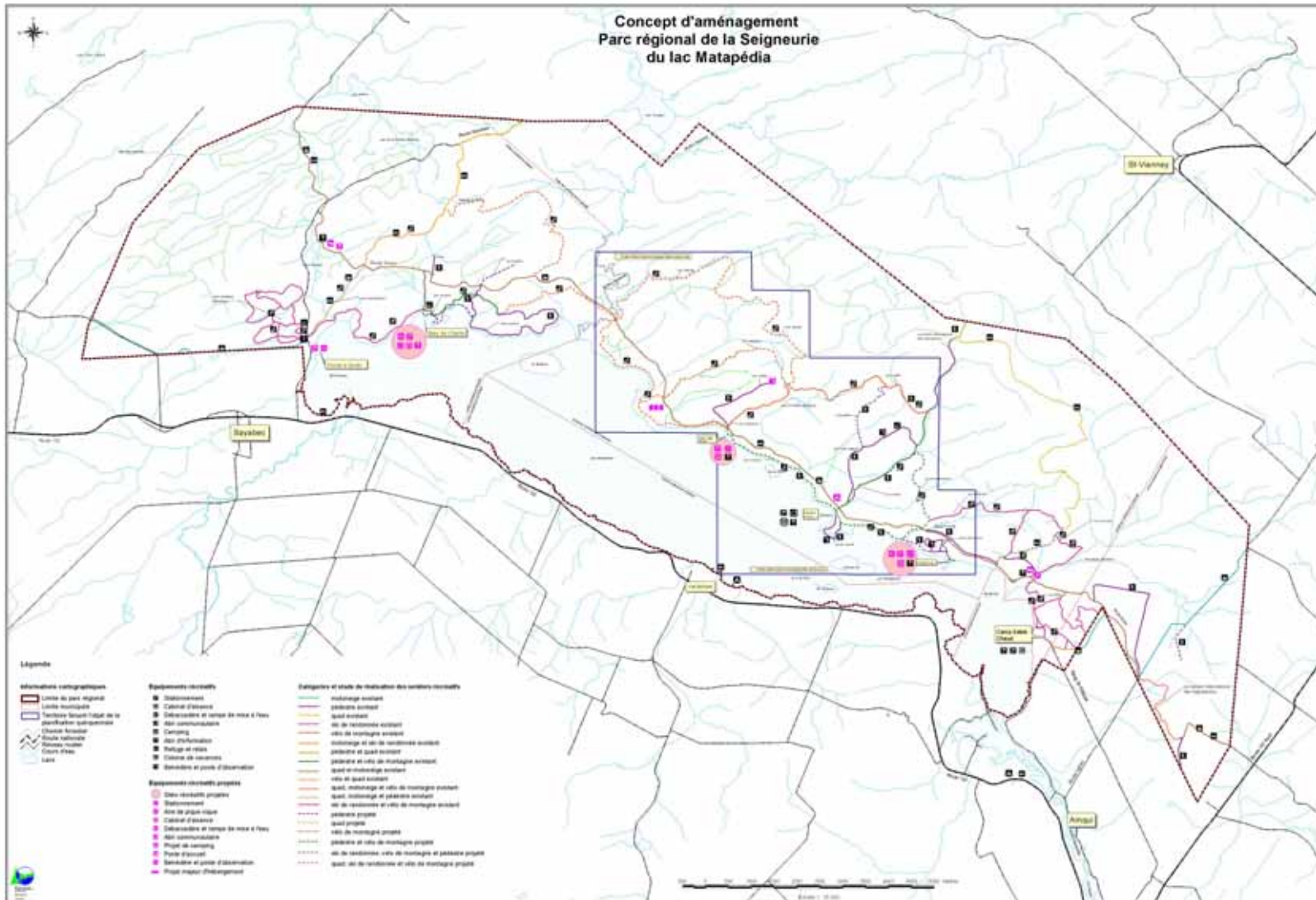
Le parc régional laisse également place à l'intégration de la villégiature commerciale et privée en conformité avec le plan régional de développement des terres publiques. Des partenaires financiers et promoteurs de villégiature pourront donc envisager la mise en place de ses infrastructures dans les secteurs du parc couverts par la zone de récréation principale. La MRC souhaite également offrir des possibilités pour l'intégration de projets majeurs d'hébergement en milieu naturel de style écolodge ou auberge. Ces formes de villégiature devront évidemment s'intégrer dans des secteurs bien définis du parc régional afin de ne pas compromettre son accessibilité.

Enfin, l'aménagement de structures d'accueil et de services, tels que; stationnements, abris communautaires, services sanitaires, aires de jeux et chemins de dessertes de certains sites sont projetés pour le secteur visé par ce concept.

De toute évidence, la réalisation du concept doit être accompagnée d'une stratégie promotionnelle, publicitaire et d'information destinée à la clientèle potentiel du parc. Une signalisation publicitaire et directionnelle hors parc doit donc être mise en place afin de maximiser l'achalandage et l'impact de ces aménagements récréatifs et touristiques pour la région matapédiennne.

Afin de mieux visualiser les aménagements projetés, un plan du concept d'aménagement est joint au présent document. Ce plan illustre entre autre la localisation des différentes interventions suggérées.

Le concept d'aménagement d'un parc dans un parc



3.5 La programmation des aménagements récréatifs

Le concept d'aménagement "un parc dans un parc" vise la première phase de développement du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia. Il permet de créer à court terme et dans un secteur ciblé toutes les conditions de fréquentation d'une clientèle d'excursionniste. Cette première phase de réalisation du parc régional s'échelonne donc sur les deux prochaines années et s'articulera comme suit;

Tableau 3.0
Programmation des aménagements récréatifs

Année	Nature des travaux	Quantités estimées	Estimation des coûts
1	Aménagement des sentiers de vélo (La Coulée et Le Ceinturon - Finalisation du gravelage et du nivelage du sentier	8,3 km	17 000,00
	Transformation du sentier Les Rochers en sentier mixte (vélo/piéton) - Élargissement du sentier existant à 5 m. - Drainage, gravelage et nivelage du sentier	3.0 km	25 000,00
	Aménagement du sentier Les Crêtes	1,9 km	6 000,00
	Aménagement d'un sentier mixte entre le Dépôt à Soucy et la Pointe Fine - Déboisement d'un nouveau sentier à 5 mètres de largeur - Drainage, gravelage et nivelage du sentier - Signalisation du sentier	2.0 km	22 000,00
	Aménagement de l'aire de stationnement et d'accueil de l'ancien Chalet à Soucy (* P.P.A.) - Butoirs, bordures, signalisation, mobilier et service sanitaire, gravelage et nivelage	1	17 800,00
	Aménagement de l'aire de stationnement et d'accueil de la Pointe Fine (* P.P.A.) - Élargissement et déboisement du chemin de la desserte de la Pointe Fine - Déboisement du stationnement	1	77 100,00
	- Construction de butoirs, bordures, signalisation, gravelage et nivelage du		

Année	Nature des travaux	Quantités estimées	Estimation des coûts
	stationnement <ul style="list-style-type: none"> - Implantation de mobiliers et équipements récréatifs - Construction d'un abri communautaire - Construction d'une rampe de mise à l'eau du côté Est de la Pointe Fine Aménagement du sentier de vélo de montagne Les Étangs <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage de l'emprise du sentier - Drainage, gravelage et nivelage du sentier - Installation de mobilier (bancs) 	8.8 km	37 000.00
	Étude de rentabilité relative à l'hébergement dans le parc (camping, lodge, villégiature)	1	10 000,00
	Production d'un dépliant touristique du parc régional	1	6 500,00
1	Sous-total		218 400,00
	Aménagement du sentier de vélo de montagne La Panoramique <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage de l'emprise du sentier - Drainage, gravelage et nivelage du sentier 	2.0 km	21 600.00
	Aménagement d'un sentier de vélo de montagne entre le Ruisseau Sableux et l'ancien Chalet à Soucy <ul style="list-style-type: none"> - Déboisement d'un nouveau sentier à 5 mètres de largeur - Drainage, gravelage et nivelage du sentier 	5.0 km	50 000.00
2	Sous-total :		71 600,00\$
GRAND TOTAL DE LA PROGRAMMATION			290 000,00\$

* (P.P.A.) Travaux nécessitant la réalisation d'un plan particulier d'aménagement.

Le plan de localisation de la programmation des aménagements récréatifs suivant présente les aménagements et les équipements projetés dans la réalisation de la première phase de développement du parc régional.

3.6 Sommaire des travaux à réaliser suite à la première programmation

Pôle récréatif de la Baie de Charlie :

- Aménagement du site de la Baie Charlie (stationnement, abri communautaire, mobilier, service sanitaire, etc...)
- Aménagement de sentiers de vélo de montagne autour du pôle récréatif et reliant également le pôle récréatif du Dépôt à Soucy
- Aménagement des sentiers pédestres entourant le site de la Baie de Charlie
- Mise en place d'un débarcadère et d'une rampe de mise à l'eau
- Installation d'un poste d'accueil et d'un stationnement au lac Paquet
- Aménagement de la Pointe à Smith (stationnement, sentier, aire de pique-nique)

Pôle récréatif du Camp Sable Chaud :

- Aménagement de sentiers de vélo de montagne autour du pôle et reliant également le pôle récréatif du Dépôt à Soucy
- Aménagement des sentiers pédestres entourant le site du Camp Sable Chaud
- Installation d'un poste d'accueil et d'un stationnement au ruisseau à Michaud

3.7 Programmation des activités de récoltes de matières ligneuses

La création du parc régional est fondamentalement basée sur la notion d'aménagement intégré des ressources. Cette démarche est accompagnée d'actions et de consensus qui ont mené à la réalisation d'un plan stratégique d'aménagement des ressources naturelles pour lequel une stratégie de protection et de mise en valeur des ressources a été élaborée.

L'affectation du territoire selon ses fonctions dominantes et les priorités d'utilisation est l'approche qui a été retenue dans l'élaboration du plan stratégique d'aménagement des ressources naturelles de la Seigneurie du lac Matapédia. Ainsi, quatre grandes zones ont été déterminées sur le territoire de la Seigneurie :

- Zone de conservation des ressources
- Zone de protection des ressources
- Zone d'aménagement selon les spécificités du site
- Zone d'aménagement forestier avec récréation extensive

Des modalités particulières de récoltes de matières ligneuses sont déterminées au plan stratégique d'aménagement des ressources naturelles présenté à l'annexe 1 du présent document.

3.8 Ressources humaines en matière de récréation

3.8.1 L'estimation des besoins en main-d'œuvre du parc

Les ressources humaines imputables à l'opération du parc sont de deux ordres. Dans un premier temps, le besoin en main-d'œuvre est attribuable à la gérance du parc et à un soutien administratif alors que dans un deuxième temps, le besoin en main-d'œuvre est assignable à l'exécution des travaux d'aménagement récréatif.

La gérance du parc occasionnera du travail pour une période de 26 semaines s'échelonnant de la mi-avril à la mi-octobre à raison de 35 heures par semaine. Les principales fonctions attribuables à ce poste sont les suivantes :

- Préparer les demandes de création d'emplois ;
- préparer le calendrier d'activités ;
- entretenir les équipements et infrastructures du parc ;
- voir à l'animation du territoire ;
- voir au maintien des objectifs à la base de la création du parc ;
- appliquer les règles de fonctionnement établies pour le parc ;
- promouvoir le parc régional ;
- recruter des promoteurs et investisseurs privés afin de développer le parc ;
- participer aux rencontres relatives à l'aménagement du parc.

D'autre part, le soutien administratif sera sollicité pour une période de 26 semaines, soit la même période que le gérant du parc mais à raison d'une heure par semaine. Les principales fonctions attribuables à ce poste sont les suivantes :

- Préparer la paye des employés ;
- faire la comptabilité des opérations du parc ;
- faire la comptabilité du ou des projets de création d'emplois.

Enfin, l'exécution de travaux d'aménagement récréatif nécessitera l'embauche de travailleurs ouvriers sur les périodes variables en fonction du travail manuel engendré par les travaux programmés dans la planification.

3.8.2 L'estimation des coûts annuels de main d'oeuvre du parc

A)	Administration	
	- Gérant	20 000,00 \$
	- Soutien administratif	1 000,00 \$
	- Frais de gestion reliés au opération du parc (assurances, téléphone, fourniture, déplacement, etc...)	2 500,00 \$
TOTAL :		<hr/> 23 500,00 \$

3.9 Prévisions budgétaires

3.9.1 Les immobilisations projetés et leurs financements

La création du parc régional a pour but de favoriser le développement économique et touristique de la région par la mise en valeur d'un territoire public, il est souhaitable voire même essentiel que le gouvernement du Québec soit mis à contribution dans la mise en œuvre du parc régional. Pour ce faire, la MRC compte sur les différents programmes d'aide financière des ministères impliqués directement ou indirectement par la création du parc régional, ainsi que sur la participation du centre local de développement (C.L.D.) pour la recherche de financement. La MRC espère donc recueillir, pour les deux premières années d'opération du parc, via les programmes de création d'emplois, d'immobilisation municipale, de mise en valeur des ressources, de développement touristique, etc., la somme de 140 000\$.

Étant au cœur de la démarche de création du Parc régional et de sa gestion, il est de mise que la MRC contribue via son budget des territoires non organisés au financement du parc régional. La contribution de la MRC à ce financement est fixée à 25 000\$.

Puisque la mise en place du parc régional constitue un avoir pour plusieurs générations à venir, la MRC suggère de financer à moyen terme, soit pour une durée de 7 ans, une partie des travaux d'immobilisation via un règlement d'emprunt au montant de 125 000 \$.

Tableau 3.1
Immobilisations et financement

COÛTS EN IMMOBILISATION	ANNEE 1	ANNEE 2	TOTAL
Sentiers La Coulée et Le Ceinturon	17 000 \$		17 000 \$
Sentier Les Rochers	25 000 \$		25 000 \$
Sentier Les Crêtes	6 000 \$		6 000 \$
Nouveau sentier reliant le Dépôt et la Pointe-Fine	22 000 \$		22 000 \$
Aire d'accueil et stationnement à la Pointe -Fine	77 100 \$		77 100 \$
Étude de rentabilité (lodge, villégiature, camping)	10 000 \$		10 000 \$
Sentier Les Étangs	37 000 \$		37 000 \$
Production d'un dépliant touristique	6 500 \$		6 500 \$
Aire de stationnement au Chalet à Soucy	17 800 \$		17 800 \$
Sentier La Panoramique		21 600 \$	21 600 \$
Nouveau sentier reliant le Sableux au Chalet à Soucy		50 000 \$	50 000 \$
TOTAL:	218 400 \$	71 600 \$	290 000 \$
FINANCEMENT			
Subventions diverses	83 400 \$	56 600 \$	140 000 \$
Mise de fonds du budget TNO	10 000 \$	15 000 \$	25 000 \$
Règlement d'emprunt échelonné sur 7 ans	125 000 \$		125 000 \$
TOTAL:	218 400 \$	71 600 \$	290 000 \$

3.9.2 Le budget d'opération et son financement

La ressources forestière du parc régional représente une des ressources naturelles qui génère le plus d'activité économique dans le territoire du parc. L'aménagement forestier du territoire du parc régional fait partie intégrante des orientations d'aménagement identifiées par le plan d'aménagement et de gestion, lequel orientation vise entre autre un aménagement intégré des ressources. La MRC croît que les opérations du parc régional doivent être en totalité financées par les redevances relatives aux droits de coupes forestières générés par ce territoire. Elle compte donc basé le financement des opérations du parc par l'attribution d'un montant fixé à 75 000\$ provenant des redevances de droit de coupes.

Tableau 3.2
Coûts d'opération et financement

COÛTS D'OPERATION ANNUELS	
Remboursement annuel de la dette (7 ans)	21 222,00 \$
Administration - gérance - animation	23 500,00 \$
Entretien (route, sentiers et équipements)	23 478,00 \$
Promotion et publicité	6 800,00 \$
TOTAL :	75 000,00 \$
FINANCEMENT	
Redevances (coupes forestières)	75 000,00 \$
TOTAL :	75 000,00 \$

4. LES MODALITÉS PARTICULIÈRES DE GESTION DU TERRITOIRE ET D'UTILISATION DES RESSOURCES

La présente section traite des modalités particulières de gestion et d'utilisation des ressources. Elle présente d'abord le découpage du parc (zonage) pour ensuite faire état des modalités particulières d'utilisation du territoire et de ses ressources. Enfin, elle définit les modalités de gestion du territoire ainsi que les modalités de gestion des ressources du parc régional.

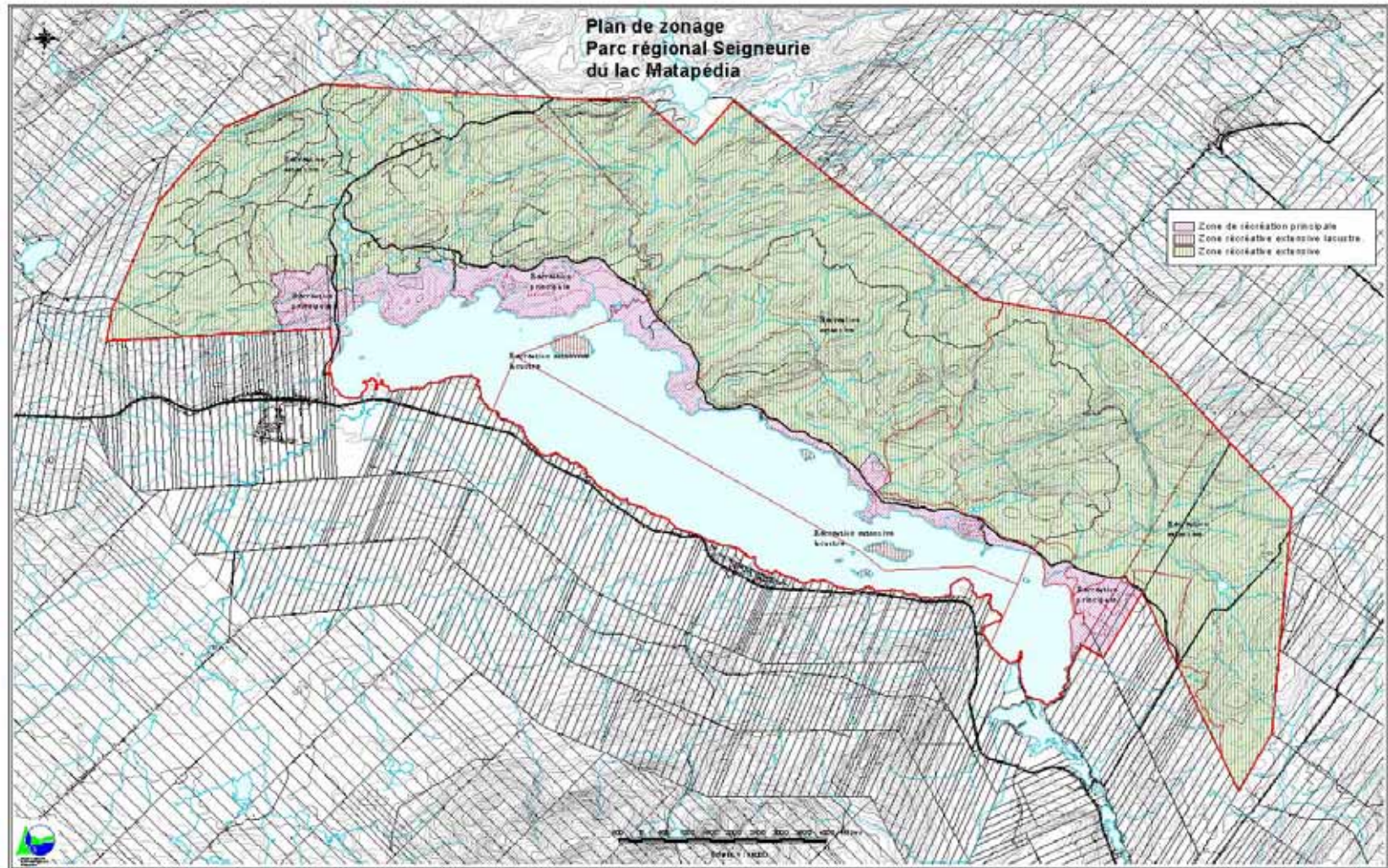
4.1 Le zonage du parc

Tel que spécifié dans le document "projet de création d'un parc régional" accompagnant la déclaration d'intention de la MRC déposé en novembre 1995 auprès du ministère des Affaires municipales, la création du parc régional suppose un respect de chacun des potentiels du territoire afin que la mise en valeur de l'ensemble de ses ressources soit atteinte. Pour ce faire, il importe que le territoire soit morcelé en fonction des caractéristiques particulières à chacun des secteurs du parc. Considérant l'intégration au présent document, d'un plan stratégique d'aménagement des ressources de la Seigneurie, dans lequel le territoire est divisé en fonction de la sensibilité des différentes ressources aux activités forestières, le plan de zonage du parc ne présentera que deux types de zones (voir plan de zonage) pour couvrir l'ensemble du territoire.

Tableau 4.0 Caractéristiques des zones du parc

Type de zone	Caractéristiques	Superficie
Récréation principale	<ul style="list-style-type: none"> – Proximité du lac Matapédia – Utilisation et fréquentation récréative considérable – Fort potentiel pour l'implantation d'activités et d'équipements récréatifs de plein air – Présence d'équipements récréatifs et de réseaux denses de sentiers – Bonne accessibilité – Bonne capacité de support du milieu 	13,96 Km ²
Récréation extensive	<ul style="list-style-type: none"> – Milieu naturel présentant une richesse et une diversité de composantes (étang, aire de nidification, milieu fragile, etc.) – Potentiel pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel – Milieu naturel exposé faisant partie du corridor panoramique de la route 132 – Couvert forestier présentant un potentiel à l'exploitation forestière – Présence d'un fort potentiel acéricole 	119,11 Km ²
Récréation extensive lacustre (Lac Matapédia incluant les îles)	<ul style="list-style-type: none"> – Fort potentiel pour la pratique d'activités nautiques et de pêche 	38 Km ²
TOTAL :		171 Km²

PLAN DE ZONAGE RETENU





4.2 Les modalités particulières d'utilisation du territoire et de ses ressources

Les modalités d'utilisation du territoire et de ses ressources sont conditionnées par le zonage du parc régional qui prévoit deux zones de récréation.

Tableau 4.1
Modalités particulières d'utilisation du territoire et des ressources

Types de zone	Modalités particulières
Récréation principale	<p><u>Utilisation récréative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissements de critères visant l'implantation d'équipements récréatifs (signalisation, équipements sanitaires, mobiliers, stationnements, etc.) en vertu des pouvoirs conférés à la MRC par l'article 688.2 du code municipal. - Limitation de l'accès des véhicules motorisés dans les sentiers, sur les plages, dans les aires de pique-nique, etc., en vertu des pouvoirs conférés à la MRC par l'article 688.2 du code municipal. - Détermination de critères visant l'implantation d'usages et la pratique d'activités telles que : <ul style="list-style-type: none"> ◦ la villégiature privée, commerciale et communautaire en vertu des pouvoirs conférés à la MRC par l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. -- Limitation de l'utilisation d'armes à feu dans 3 secteurs de la zone de récréation principale en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les trois secteurs d'interdiction de chasse avec arme à feu sont les suivants : <div data-bbox="651 1209 1300 1856" style="text-align: center;"> <p>Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia</p> <p>Secteur d'interdiction de chasse avec arme à feu</p> <p>Secteur no. 1 Camp Sable Chaud</p> <p>Description de secteur no. 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Nord-Ouest et à l'Ouest, borné par le route Michaud et le lac Matapédia. - Au Nord-Est, borné par la route 309. - Au Sud-Est, borné par la limite du parc régional. - Au Sud-Ouest, borné par la limite du parc régional et par le lac Matapédia. <p>La MRC de La Matapédia</p> </div>

Types de zone	Modalités particulières
<p>Récréation principale (suite)</p>	<div style="text-align: center;">  <p>Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia Secteur d'interdiction de chasse avec arme à feu</p> <p>Secteur no. 2 Dépôt à Soucy et Pointe Fine</p> <p>Description du secteur no. 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'Est, borné par la route de desserte du stationnement et de la plage Pointe Fine. - À l'Ouest, borné par le lac Matapédia et une limite fixe à 500 mètres de l'intersection du sentier "La Courbe" et la route Soucy. - Au Sud, borné par le lac Matapédia. - Au Nord, borné par la route Soucy, le sentier "La Traversée" longeant l'axe routier ainsi que par une limite fixe à 500 mètres parallèlement à la route Soucy. <p style="text-align: right; font-size: small;">La MRC de La Matapédia</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia Secteur d'interdiction de chasse avec arme à feu</p> <p>Secteur no. 3 Baie de Charlie</p> <p>Description du secteur no. 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'Est, borné par le sentier de "l'Étrémière" et par la Baie du Père Élie. - À l'Ouest, borné par une limite définie par une orientation Nord-Sud à partir de l'intersection de cours d'eau interconnectés avec la route Soucy. - Au Sud, borné par le lac Matapédia. - Au Nord, borné par la route Soucy. <p style="text-align: right; font-size: small;">La MRC de La Matapédia</p> </div> <p><u>Utilisation forestière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'exploitation forestière en conformité avec le plan stratégique d'aménagement des ressources établissant des zones de sensibilité des ressources aux activités forestières (voir annexe 1).
Récréation extensive	<u>Utilisation récréative</u>

Types de zone	Modalités particulières
	<ul style="list-style-type: none"> – Limitation de l'accès des véhicules motorisés dans les sentiers en vertu des pouvoirs conférés à la MRC par l'article 688.2 du code municipal. – Établissements de critères visant l'implantation d'équipements récréatifs (signalisation, mobiliers, etc.) en vertu des pouvoirs conférés à la MRC par l'article 688.2 du code municipal. – Détermination de critères visant l'implantation d'usages et la pratique d'activités telles que l'acériculture en vertu des pouvoirs conférés à la MRC par l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. <p><u>Utilisation forestière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Limitation de l'exploitation forestière en conformité avec le plan stratégique d'aménagement des ressources établissant des zones de sensibilité des ressources aux activités forestières (voir annexe 1).

4.3 Les modalités particulières de gestion du territoire et des ressources

Les modalités de gestion font références aux modes et aux conditions de cession des terres et des ressources naturelles qu'elles supportent. Voici les modalités de gestion retenues pour le parc régional.

Tableau 4.2
Modalités particulières de gestion du territoire

Type de zone	Gestion des ressources naturelles	Gestion du territoire
Récréation principale	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion de l'ensemble des ressources par les ministères concernés, en concertation avec le gestionnaire du parc et en conformité avec le plan stratégique d'aménagement des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Délégation de la gestion de l'ensemble du territoire couvert par cette zone, à la MRC de La Matapédia, gestionnaire du parc régional.
Récréation extensive	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion de l'ensemble des ressources par les ministères concernés, en concertation avec le gestionnaire du parc et en conformité avec le plan stratégique d'aménagement des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Gestion du territoire par le M.R.N. en concertation avec le gestionnaire du parc régional. ◦ Location de sites ponctuels tels que: camping sauvage, refuge, etc.

Bibliographie et références

Plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, MRC de La Matapédia, février 1998.

Plan stratégique d'aménagement des ressources de la Seigneurie du lac Matapédia, *Document de connaissance*, Groupe conseil Forêt-Faune/S.E.R.M., février 1997.

Plan d'intervention forestière de la Seigneurie du lac Matapédia, MRC de La Matapédia, Juillet 1994.

Plan directeur d'aménagement de la Seigneurie du lac Matapédia, MRC de La Matapédia, Mai 1991.

Plan stratégique d'aménagement de la Seigneurie du lac Matapédia, Version finale, Groupe conseil Forêt-Faune/S.E.R.M., Novembre 1997.

Rapport d'inventaire, Seigneurie du lac Matapédia, MRC de La Matapédia, Décembre 1989.

ANNEXE 1

***Plan stratégique d'aménagement
des ressources naturelles de la
Seigneurie du lac Matapédia***

(Disponible pour consultation à la MRC de La Matapédia)